

Rapport d'activité 2020



Fédération
du Haut - Rhin
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

L'édito du Président

« Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir »

Nelson MANDELA

(1918 – 2013)

Prix Nobel de la Paix 1993

Mesdames et Messieurs les dirigeants des AAPPMA du **Haut-Rhin**,
Mes chers collègues,

Voici à nouveau venu le temps de notre **Assemblée Générale annuelle**, le temps de mettre en lumière toutes les actions menées en faveur de nos chers milieux aquatiques, les efforts déployés en matière d'animation et d'Education à l'Environnement, l'efficacité mise en œuvre en termes de garderie, de repeuplement ou encore les mesures d'aide et de soutien à nos **AAPPMA**, socle de notre organisation.

Le temps venu également de rendre compte des **résultats financiers** de l'exercice ainsi que de la **gestion des fonds** qui nous sont confiés par les pêcheurs du département.

A cette fin, l'équipe de salariés qui m'entoure a rédigé un rapport d'activité très complet qui vous a été transmis en amont afin que vous puissiez en prendre connaissance bien avant l'Assemblée Générale. Je voudrais à ce stade remercier en votre nom l'ensemble du personnel pour cette prouesse.

Malheureusement à l'heure où je vous écris ces mots, nous sommes à nouveau en confinement, et notre AG ne pourra donc se tenir en présentiel comme prévu initialement. **Cependant, vous pourrez vous exprimer en votant par voie électronique selon le dispositif mis en place à cet effet.**

Sur ce point aussi, grand merci aux salariés qui se sont évertués à mettre cet outil à notre disposition afin que la démocratie soit respectée, en veillant au respect de nos statuts.

Mes chers collègues, je sais combien les temps sont difficiles pour tout le monde. **Je mesure combien cette année 2020 a été compliquée** pour nos associations et les structures du monde de la pêche en général. Etant moi-même dirigeant d'une AAPPMA, je connais vos difficultés, vos soucis au quotidien, notamment sur le plan financier lié à la baisse des membres et au manque de possibilité d'organisation d'événements.

Mais le moment n'est pas venu pour baisser la garde ou se laisser aller à la dépression, voir à l'abandon. Bien au contraire, je suis convaincu que la Science et la Médecine en particulier vont dans les prochains mois vaincre ce satané virus à la fois par la vaccination mais aussi par la thérapeutique médicamenteuse. **En ce qui me concerne, j'ai pleinement confiance !**

Je fais appel à tous les dirigeants du département, pour que à la sortie de cette pandémie mondiale sans précédent récent, nous soyons tous debout, conquérants et prêts au combat pour reconsolider nos associations et notre structure générale de la Pêche de Loisir. La Fédération 68 au grand complet sera à vos côtés à tout instant et avec tous les moyens à notre disposition. **Je m'y engage.**

La force de notre organisation est la solidarité qui nous unit, ensemble nous surmonterons ce moment difficile de notre vie associative.

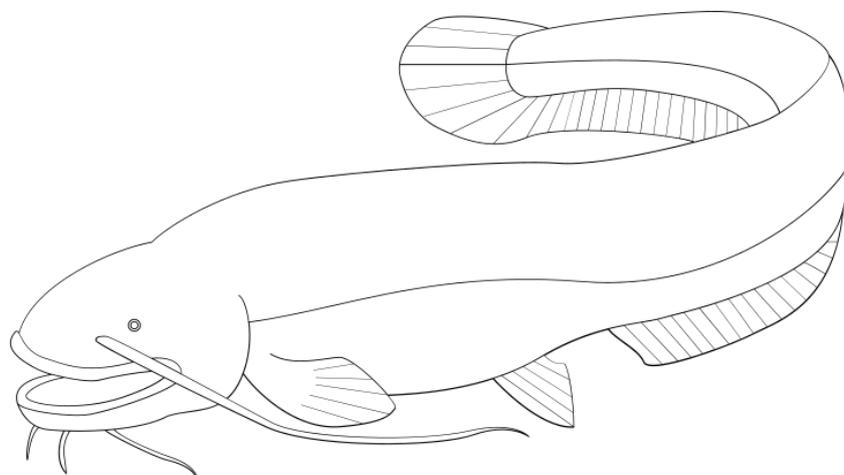
Vous pouvez compter sur toute ma détermination pour y arriver !
Votre dévoué,

Jean-Claude ZWICKERT



Sommaire

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020.....	1
RAPPORT D'ACTIVITE 2020	7
1. LA FEDERATION ET SES ASSOCIATIONS AGREEES	8
2. INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES.....	11
3. PARTENARIATS.....	15
4. POLE GARDERIE.....	19
5. POLE TECHNIQUE	24
6. POLE LOISIR PECHE.....	40
7. RECIPROCITE DEPARTEMENTALE.....	53
8. ADHERENTS.....	56
BILAN FINANCIER.....	61
1. DEPENSES.....	62
2. SUIVI BUDGETAIRE.....	63
3. BILAN & COMPTE DE RESULTAT	69
BUDGET PREVISIONNEL.....	77
1. BUDGET PREVISIONNEL 2021	78
2. EVOLUTIONS BUDGETAIRES	78



Procès-Verbal de
l'Assemblée Générale
Ordinaire
du 19 septembre 2020



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance du 19 Septembre 2020

Etang Seeboden de l'AAPPMA DU BASSIN POTASSIQUE
68120 RICHWILLER

L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire comporte les points suivants :

- *Ouverture de l'Assemblée Générale et Mots de Bienvenue*
- *Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Mars 2019 à Sausheim*
- *Rapport Moral du Président*
- *Rapport d'Activité 2019*
- *Bilan financier 2019*
- *Budget prévisionnel 2020*
- *Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

Ouverture et Mot de Bienvenue

Le Président, Jean-Claude ZWICKERT, ouvre la séance à 15 h 00 en saluant l'ensemble des personnes présentes. Il se réjouit de la tenue de cette assemblée en présentiel - de surcroît en extérieur sous le hall d'une Aappma, ce qui en fait une première - au terme de plusieurs reports successifs liés à la crise sanitaire.

Il remercie particulièrement tous les Présidents et autres représentants des Aappma, ainsi que les membres du Bureau et du Conseil d'Administration de s'être déplacés et marquer ainsi leur intérêt et leur soutien à la Fédération.

Vu les circonstances particulières liées à la Covid 19, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sera exceptionnellement limité aux seuls points réglementaires.

A l'appel des Aappma, 28 associations sont présentes ou représentées, 12 sont absentes et 5 se sont excusées. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut donc délibérer valablement.

Au cours de la minute de silence en mémoire des personnes qui nous ont quittés tout au long de l'année 2019, le Président invite l'Assemblée à avoir une pensée émue pour ces personnes qui ont œuvré au quotidien pour notre passion commune et plus particulièrement Claude JOCHEM, Gaston SCHMERBER, Georges MILANI et Charles ZIMPFER.

Sans autre transition, le Président propose de passer au Point 1 de l'Ordre du jour et passe la parole au Secrétaire pour l'examen du Compte-Rendu de la dernière Assemblée Générale.

1.1. Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Mars 2019

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 Mars 2019 est repris dans le cahier du Congrès et a été envoyé en amont à l'ensemble des Présidents des Aappma. Daniel HANS, Secrétaire, fait un rappel des points forts de ce compte-rendu. Ces rappels ne donnent lieu à aucune remarque particulière ; le rapport est adopté à l'unanimité, moins une abstention

1.2. Rapport Moral du Président

Vu la date bien avancée dans l'année 2020, le rapport moral se référant à 2019 s'avèrera d'autant plus réduit et succinct.

Il invite l'assemblée à se référer au Cahier du Congrès pour l'ensemble des points qui seront présentés ou débattus au cours de cette assemblée générale.

Ce Cahier du Congrès retrace d'une manière exhaustive l'activité dense du fonctionnement de la Fédération et reprend en détail les activités des différents secteurs.

Au cours de son intervention, le Président revient sur une année 2019, encourageante et riche en nouveautés, tant sur le plan technique (*études RTB et annexes de l'III*), que sur celui du Loisir Pêche (*Stages thématiques et APN*), ou encore événementiel (*Salon Festivitas, Tour de France Génération Pêche*), sans oublier celui de la communication (*Nouvelle cartographie interactive, concours photos, plaquette institutionnelle, Rapport AG*)

De nombreux sujets, repris dans le cahier du congrès, auxquels se rajoutent les rôles et missions de la Fédération et de ses associations ou encore les valeurs profondes qui doivent les animer.

Le Président évoque également les prochaines élections, prévues normalement avant la fin de l'année pour nos Aappma, et le 20 mars 2021 à Breitenbach, en ce qui concerne celles au niveau de la Fédération.

Bien conscient des difficultés croissantes à trouver des bénévoles engagés, il insiste auprès de chaque Aappma de tout mettre en œuvre pour composer des équipes de 7 à 15 personnes ; au niveau départemental, Il les exhorte à rester solidaires et à prendre avant tout en considération l'intérêt de la Fédération à réussir sa mission : Tous ensemble pour un intérêt collectif. Ainsi, toutes les compétences, toutes les bonnes volontés seront toujours les bienvenues.

Il n'oublie pas, non plus, de parler des assecs, un problème qui nous touche tous ; problème récurrent et difficile à tous les niveaux, Aappma et Fédération, de nombreux combats restent à mener dans le futur.

Au cours de son intervention, le Président n'oubliera pas de remercier son personnel qui a beaucoup donné en 2019 et en 2020, qui a toujours répondu présent, malgré les priorités du quotidien.

Il relève notamment la bonne collaboration avec Emilien Bordier qui met en œuvre, avec compétence les décisions du Conseil d'Administration.

Beaucoup de dossiers et de projets nous attendent encore, des dossiers parfois difficiles, la Fédération aura à porter haut et fort sa voix afin de défendre les intérêts du monde associatif de la pêche et l'intérêt de nos pêcheurs ; le Président promet d'y mettre toute son énergie et toute la ferveur de ses convictions !

Des applaudissements bien fournis clôturent ce compte-rendu.

1.3. Rapport d'Activité 2019

Détaillés dans le cahier du congrès remis à chaque participant et auquel il convient de se référer, les points suivants sont abordés tour à tour par les différents intervenants :

Informations Ressources Humaines

- *Les mouvements au Conseil d'Administration*
- *Les mouvements du personnel*
- *La formation du personnel*
- *L'organigramme*
- *La formation du personnel*
- *Les activités statutaires*
- *L'investissement du Président*

Partenariats

- *Agence de l'eau Rhin-Meuse*
- *Edf*
- *Brigades vertes*
- *RTE et ENEDIS*
- *Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges*
- *Association Saumon--Rhin*

Pôle Garderie

- *Les comptes rendus des procès-verbaux*
- *Les réunions d'information*
- *Les contrôles, l'équipement et la formation des Gardes-Pêche particuliers*

Pôle Technique

- *Etude des ruisseaux en Tête de Bassin (RTB) de la Thur*
- *Etude des annexes hydrauliques de l'Ill aval*
- *Le suivi thermique*
- *Les pêches électriques*
- *Les pollutions et les mortalités piscicoles*
- *Les projets et travaux en faveur des milieux et de la faune piscicole*
- *La gestion des cormorans*

Pôle Loisir Pêche

- *Les animations*
- *Les manifestations diverses*
- *La communication*

La Réciprocité Départementale

- *Les évolutions 2018-2019*
- *Les déversements de poissons*
- *Le Bilan Financier*

Situation des Adhérents

- *Les nombres d'adhérents*
- *La répartition géographique et par nombre d'Aappma*
- *Les membres actifs*
- *Le détail des ventes des Cartes de Pêche*

1.4. Compte-rendu financier 2019 du Trésorier

Le compte de résultat de l'exercice 2019, ainsi que le Bilan – Actif et Passif – sont présentés par Denis MONHARDT, Trésorier ; ces documents ont été établis en relation avec le Cabinet KPMG, sous le contrôle de l'Expert-Comptable, Mr BISSEL.

Les détails des comptes sont repris dans le rapport d'activité et chacun peut s'y reporter. Le total du Bilan se chiffre à 1 222 605 € avec des produits d'exploitation de 785 881 € et un résultat net comptable de 44 764 €.

Les réviseurs aux comptes donnent lecture de leur rapport qui ne note pas d'irrégularités et proposent de donner quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration. Ce quitus est voté à l'unanimité des voix, moins deux abstentions (pas de voix contre).

1.5. Désignation des Réviseurs aux comptes pour l'exercice 2020

Mme HEYER (AAPPMA Fraternelle de Colmar), M. BEAUNE (AAPPMA Munster) ainsi que M. DREYFUS (AAPPMA Lutterbach) sont proposés comme réviseurs aux comptes pour l'exercice 2020. Les noms des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2020 sont approuvés à l'unanimité.

1.6. Présentation du Budget 2020

Denis MONHARDT présente le détail du Budget 2020, en équilibre, à hauteur de 980 000 €. Le budget est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité moins 3 abstentions (pas de voix contre).

1.7. Questions diverses

Le Président informe les Aappma qu'elle recevront rapidement toutes les informations relatives à une légère modification statutaire qu'il conviendra de faire voter lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire à organiser en parallèle de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Il donne ensuite la parole à l'Assemblée pour les questions diverses.

Au nom du Président de l'Aappma de Munster, Michel Beaune, Trésorier, fait part à l'Assemblée de deux questions, reprises ci-après, relatives aux assecs dans les canaux usiniers de Munster et aux pollutions dans la Fecht et ses canaux.

Question 1 : Assecs dans les canaux usiniers de Munster

Suite à la répétition de ces assecs liés à la Fecht, avec souvent mortalité de salmonidés, mais aussi destruction du biotope en 2019, 2020, Mr Bohn Patrick, Directeur de l'OFB du Haut-Rhin, nous a conseillé de régler le problème à l'échelon local. Or depuis que la convention liant la SAS Adev Force Hydraulique, le gestionnaire des microcentrales, la municipalité, l'AAPPMA, la Fédération de Pêche 68 est caduque, les problèmes se sont accentués. Nous avons pris contact avec la municipalité qui semble disposée à nous aider à sa relance. Si Adev y est favorable, est-ce que la Fédération signera cette convention ?

Question 2 : Les Pollutions dans la Fecht et ses canaux.

==> Nous constatons que la plainte de 2015 de l'AAPPMA pour la grave pollution de l'étang du Parc n'a toujours pas aboutie, le tribunal de d'instance ayant précisé que l'enquête est toujours en cours, il n'y a pas eu de plainte de la Fédération ; le préjudice a été chiffré à 10 000 €.

==> Pollution du 2 Septembre 2020 dans le canal du Parc Albert Schweitzer et dans la Fecht à Munster. Nos

garde-pêches ont eu de grandes difficultés à appeler l'OFB ; ils sont tombés sur les répondeurs de M. Herbrecht Fabrice, Responsable du secteur et M. Bohn Patrick, Chef de l'OFB Haut-Rhin.

Les Brigades Vertes appelées ont répondu qu'elles étaient indisponibles ; elles ont précisé au garde-pêche qu'elles appelaient l'OFB, il n'y a pas eu trace d'appel... Je précise que pour nous le fait de cette déclaration couvre nos garde-pêches.

Un de nos gardes pêche a fait un prélèvement de trois truites mortes mais non d'eau polluée, pensant n'avoir aucun récipient adapté légalement 40 truites mortes ont été comptées de belle taille. Nous avons renoncé à faire analyser les 3 truites congelées. Le laboratoire du Jura à Poligny nous ayant précisé que même la simple autopsie à 100 € sur de telles truites serait problématique.

Lors de la réunion à la Mairie de Munster que j'ai eu avec Mme Martin, l'adjointe au Maire et M. Bonnet, ce dernier m'a indiqué que le train de pollution avait dû être bref. Dans ces conditions comment voulez-vous que les démarches soient faites dans les règles si aucun service compétent n'apporte son assistance en temps voulu ?

M Bohn Patrick a reconnu au téléphone que c'étaient des circonstances malheureuses. De guerre lasse, notre garde-pêche Philippe Gribling a dit qu'il démissionnera, jugeant sa mission inutile au vu des mortalités de truites répétées.

Pour le reste, je n'ai pas eu trace de la procédure rédigée par M. Bordier, juste un envoi des coordonnées des agents de l'OFB. Comment allez-vous rendre la procédure en cas de pollution plus efficace ? Comment allez-vous aider à un meilleur suivi des plaintes des AAPPMA en cas de pollution ?

Le Président prend acte de l'intervention, précise que ces questions ont d'ores et déjà été soumises à la Fédération, que ces questions ne relèvent pas d'un débat en Assemblée Générale, qu'elles concernent un problème local et qu'elles seront directement traitées avec les intéressés.

Il rappelle que la Fédération sera toujours là pour aider ses Aappma et pour intervenir le cas échéant. Elle doit aussi tenir compte de tous les facteurs qui peuvent entrer en jeu et qui ne sont pas forcément connus par tous les acteurs. En outre un dossier n'est souvent pas unique et ne peut monopoliser toutes les forces.

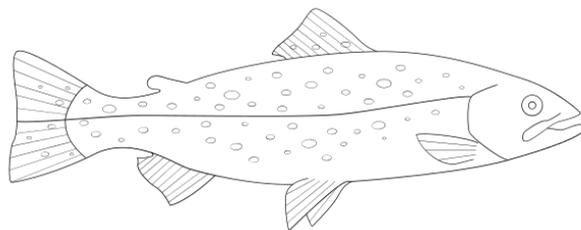
Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir remercié chaleureusement tous les intervenants et plus aucune autre question n'étant soulevée, le Président, Jean-Claude ZWICKERT, réitère sa gratitude à l'Assemblée pour sa présence, son écoute et la bonne tenue des débats ; il clôt la séance à 17 h 30.

Le Secrétaire de séance
M. Daniel HANS



RAPPORT D'ACTIVITE 2020



1. La Fédération et ses associations agréées

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Haut-Rhin (FDAAPPMA 68), appelée plus couramment Fédération de Pêche du Haut-Rhin, est une association « Loi 1901 » :

- ✓ **Reconnue d'utilité publique** (article L.434-4 du Code de l'Environnement) ;
- ✓ **Agréée au titre de la protection de l'environnement** (article L.141-1 du Code de l'Environnement).

Administrée et gérée par un Conseil d'Administration constitué de bénévoles élus, ses missions et ses statuts sont définies par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013.

1.1. Son rôle et ses missions statutaires

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin voit le jour le 11 novembre 1929. Ses missions et ses actions n'ont cessé d'évoluer depuis, au gré des changements législatifs et des volontés de ses dirigeants. Elle est dorénavant professionnalisée et assure tout un panel de missions dont les axes principaux sont les suivants :

- ✓ Assurer et coordonner la gestion de la pêche de loisir dans le Haut-Rhin ;
- ✓ Promouvoir le Loisir Pêche ;
- ✓ Protéger et valoriser les milieux aquatiques ;
- ✓ Contrôler et surveiller les milieux

Rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement de plusieurs centaines de bénévoles dans l'une des 39 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, les AAPPMA !



La Fédération de Pêche du Haut-Rhin compte une dizaine de salariés, organisés selon 4 Pôles spécifiques, bien que ces missions soient la plupart du temps très transversales et ne se limite pas à une thématique :

- ✓ Un Pôle Administratif
- ✓ Un Pôle Technique
- ✓ Un Pôle Développement du Loisir Pêche
- ✓ Un Pôle Surveillance.

1. UN RÔLE ADMINISTRATIF

Un rôle *administratif* visant la gestion cohérente de notre Fédération et de ses AAPPMA, dont :

- ✓ Gestion de la comptabilité et du fonctionnement de la structure
- ✓ Gestion de la vente des cartes de pêche
- ✓ Aide financière, technique et administrative aux associations adhérentes
- ✓ Information sur la pratique de la pêche
- ✓ Gestion des infractions à la réglementation
- ✓ Gestion des dossiers de pollution
- ✓ La gestion des outils et supports de communication

2. UN RÔLE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Un rôle *de développement du loisir pêche* visant la sensibilisation et l'information des pêcheurs

ainsi que du grand public, dont :

- ✓ La réalisation d'actions de promotion du loisir pêche,
- ✓ L'information et l'éducation en faveur de la protection de l'environnement, en particulier des milieux aquatiques
- ✓ L'apprentissage du loisir pêche pour tous publics
- ✓ La valorisation du territoire haut-rhinois

3. UN RÔLE TECHNIQUE

Un rôle *technique* en faveur de la protection des milieux aquatiques

dont :

- ✓ L'acquisition de connaissances sur :
 - Les atteintes aux milieux aquatiques
 - L'état des peuplements piscicoles
- ✓ Le conseil et la mise en œuvre d'action de restauration des milieux ou d'aménagement
- ✓ La défense des intérêts piscicoles et des milieux aquatiques
- ✓ Intervention/assistance technique en cas de pollutions des eaux ou de mortalité piscicole
- ✓ L'élaboration d'un plan de gestion durable de la ressource piscicole (PDPG)



4. UN RÔLE DE SENTINELLE ET DE SURVEILLANCE

Un rôle de *sentinelle* et de surveillance en faveur du respect des milieux et des espèces, dont :

- ✓ La surveillance
- ✓ La promotion et la vérification de pratiques respectueuses
- ✓ L'information et la vérification du respect de la réglementation
- ✓ L'application de sanctions en cas de non-respect, lorsque cela s'avère nécessaire.



1.2. Nos AAPPMA

Un des rôles de la Fédération est de fédérer les 39 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, de coordonner et d'assurer la cohérence des modes de gestion.

a) Evolution dans les AAPPMA

Aucune évolution n'est à noter pour 2020, le nombre d'AAPPMA est le même que l'année précédente, soit 39, dont 35 sont dans la réciprocité. Il est toutefois à noter deux changements de présidence :

- AAPPMA Les Truites du Bonhomme : démission de M. BOTTINELLI Jean-François, remplacé par le Vice-Président M. HENRY Jacques ;
- AAPPMA Reiningue : démission de M. DEBSKI Roger, remplacé par le Vice-Président M. ELHANI Christian.

b) Les AAPPMA en 2020

❖ Les AAPPMA réciprocitaires

Basse vallée de la Fecht	aappma-bvf.fr
Bassin Potassique	aappmabp.e-monsite.com
Berges de l'III	
Les brochets de Mulhouse	aappmalesbrochetsdemulhouse2016.wordpress.com
Brunstatt	pechebrunstatt.fr
Ensisheim et environs	
La fraternelle de Colmar	lafraternellecolmar.free.fr
Grande vallée de Munster	
Guebwiller	aappma-guebwiller.fr
Habsheim	
Haute-Thur	aappma-thur.fr
Herrlisheim	aappmaherrlisheim.wifeo.com
Huningue	aappma-huningue.fr
Kembs	
Lutterbach	
Munster	perso.calixo.net/~AAPPMA_Munster/accueil_020.htm
Ostheim	
Petite vallée de Munster	
Reiningue	
Ribeauville	
Riedisheim	
Rosenau	
Rouffach	aappma.rouffach
Sainte-croix-aux-Mines	
Sainte-Marie-aux-Mines	
Saint Louis Neuweg	
Sans-souci	aappma-sans-souci.blogspot.fr
Sausheim	
SPL Mulhouse	aappma-splmulhouse.fr
Sud Alsace	www.peche-sud-alsace.fr
Les truites de Colmar 1880	lestruitesdecolmar.site-fr.fr
Vallée de la Doller	www.aappma-doller.fr
Vallée de la Thur	aappma-valleedelathur.com
Village Neuf	peche-village-neuf.fr

❖ Les AAPPMA non réciprocitaires

Illfurth
Lapoutroie espérance
Lautenbach-zell
Les truites du bonhomme
Les truites de la Weiss

2. INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

2.1. Mouvements au Conseil d'Administration

Aucun mouvement n'est à signaler.

2.2. Mouvements du Personnel

7 collaborateurs ont été accueilli temporairement au sein de la Fédération et 2 nouveaux CDI ont été signés, portant à **16 le nombre de collaborateurs** ayant contribué en 2020 à assurer nos missions statutaires, représentant un total de :

- **7.45 Equivalent Temps Plein (ETP)** pour les contrats CDI/CDD
- **2.23 ETP** pour les Apprentis, Stagiaires et Volontaire Service Civique

- **M. CHOUVELON Hugo** – *Stagiaire*
Convention à durée déterminée du 1^{er} septembre 2020 au 30 novembre 2020.
- **Mme FAGOT Pauline** – *Chargée d'étude RTB*
Contrat à durée déterminée du 8 juin 2020 au 4 juin 2021.
- **M. GENDRE Lilian** – *Volontaire Service Civique*
Convention à durée déterminée, du 12 août 2020 au 22 janvier 2021.
- **M. GROB Axel** – *Apprenti*, fin de cursus scolaire le 11 septembre 2020 ;
Agent de développement - Contrat à durée indéterminée dès le 14 septembre 2020.
- **M. LEON Hugo** – *Apprenti*
Contrat d'apprentissage du 19 octobre 2020 au 20 août 2021.
- **Mlle MEISTER Lilou** – *Stagiaire*
Conventions à durée déterminée du 20 juillet 2020 au 14 août 2020 et du 19 octobre 2020 au 30 octobre 2020.
- **M. NAMOKEL Ywen** – *Responsable Technique*
Contrat à durée indéterminée à partir du 4 mai 2020.
- **M. PIECHOWIAK Léo** – *Stagiaire*
Conventions à durée déterminée, du 17 février 2020 au 16 mars 2020 ; du 15 juin 2020 au 24 juillet 2020 et du 21 septembre 2020 au 24 octobre 2020.
- **M. SUTTER Aadel** – *Stagiaire*
Convention à durée déterminée du 25 mai 2020 au 25 septembre 2020.

2.3. Formation du personnel

- Du 21 septembre 2020 au 2 juillet 2021 : **BPJEPS Pêche de Loisir**, CFA – CFPPA Caulnes et FDAAPPMA88, formation suivie par GROB Axel ;
- Le 10 août 2020 : **Sauveteurs Secouristes du Travail – MAC Maintien et Actualisation des compétences**, GRP Formations, formation suivie par GROB Axel, JECKER Laetitia, LOUIS Sophie, MORITZ Annick, NAMOKEL Ywen, SCHMERBER Marjorie, TALLET Victorien ;
- Le 22 septembre 2020 : **Acculturation marketing digital**, B&D University, ARGE, formation suivie par BORDIER Emilien, JECKER Laetitia, TALLET Victorien ;
- Du 28 au 29 septembre 2020 : **Formation Logiciel QGIS – Niveau 1**, In Situ SIG, formation suivie par FAGOT Pauline, GROB Axel, NAMOKEL Ywen ;
- Du 5 au 9 octobre 2020 : **Electricité et Pilotage Chantiers Pêche Electrique**, MEP19, formation suivie par GROB Axel et NAMOKEL Ywen ;
- Du 20 au 22 octobre 2020 : **Ecopathologie des poissons**, Association Santé Poissons Sauvages, formation suivie par FAGOT Pauline et NAMOKEL Ywen ;
- Du 11 au 16 décembre 2020 : **Management des Ressources Humaines**, L'Océane, Formation suivie par NAMOKEL Ywen ;

Conseil d'Administration

 Jean-Luc KARRER <i>Vice-Président</i>	 Jean-Louis RINGENBACH <i>Vice-Président</i>	 Denis MONHARDT <i>Trésorier</i>	 Frédéric BITSCH <i>Trésorier Adjoint</i>	 Daniel HANS <i>Secrétaire</i>	 Olivier SOMMEN <i>Conseiller Technique</i>
--	--	--	---	--	---

<p>Guy METZ : Administrateur Pascal MULLER : Administrateur</p>	<p>Damien SCHWARZ : Administrateur Jean TSCHIEMBER : Administrateur</p>	<p>Richard WALTZER : Administrateur Patrick ZIMMERMANN : Membre coopté</p> <p>Isabelle ZIMPFFER : Membre cooptée Alain MULLER : Administrateur – ADAPAEF</p>
---	---	--

Emilien BORDIER - Directeur

0389606481 – 0667852950 - directeur-fd68@peche68.fr



Pôle Administratif

<p>Laetitia JECKER <i>Assistante de Direction</i> 0389606478 laetitia.j@peche68.fr</p>	<p>Annick MORITZ <i>Agent Comptable</i> 0389606476 comptabilite@peche68.fr</p>	<p>Marjorie SCHMERBER <i>Assistante de Direction</i> 0389606477 marjorie.s@peche68.fr</p>
---	---	--

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Protection du Milieu Aquatique

29 avenue de Colmar – 68200 MULHOUSE
03 89 60 64 74 – contact@peche68.fr - www.peche68.fr



Pôle Garderie

Alain SODANO
Garde-Pêche
0389606474
contact@peche68.fr



Pôle Animation

Victorien TALLET
Agent de Développement
0389606480 – 0672408087
victorien.t@peche68.fr



Pôle Technique

Ywen NAMOKEL
Responsable Technique
0389606473 – 0664757049
responsable.technique@peche68.fr



Pauline FAGOT
Chargée d'étude RTB
0389606474 - 0784617127
technique-fd68@peche68.fr



Axel GROB
Agent de Développement
0389606474 – 0781545698
axel.g@peche68.fr



Hugo LEON
Apprenti
0389606474
hugo.leon.fd68@gmail.com



Sophie LOUIS
Chargée de Projets
0389606479 – 0647633648
sophie.l@peche68.fr



2.4. Activité statutaire

Ont été organisés en 2020 :

- ✓ **1** Assemblée Générale Ordinaire, tenue en extérieur le samedi 19 septembre aux étangs du Seeboden gérés par l'AAPPMA du bassin potassique ;
- ✓ **3** Conseils d'Administration :
 - 13 janvier,
 - 27 juillet,
 - 15 décembre ;
- ✓ **5** Bureaux :
 - 10 février,
 - 27 avril,
 - 20 juillet,
 - 19 octobre,
 - 14 décembre ;
- ✓ **1** Assise :
 - 08 aout => l'Animation et le Développement du loisir pêche.



❖ Bénévolat

Hors temps consacré par le Président, l'investissement des bénévoles en faveur des milieux aquatiques du Haut-Rhin et du Loisir Pêche est estimé à **1317 heures, soit 0.94 Emploi Temps Plein**, contribuant notamment à :



- ✓ Rempoissonnement des domaines fédéraux et du domaine public ;
- ✓ Surveillance et contrôle des domaines fédéraux et du domaine public ;
- ✓ Tenue de stand sur les manifestations ;
- ✓ Pêches électriques ;
- ✓ Représentation de la Fédération dans diverses réunions.

Les **distinctions** suivantes ont été attribuées sur l'année :

- ✓ Jean-Claude ZWICKERT => médaille Vermeil ;
- ✓ Fabrice ZIMPFER => médaille Argent ;
- ✓ Guy MULLER => médaille Argent ;
- ✓ Sébastien KORN => médaille Bronze.



2.5. Investissement du Président

Ont été investies en faveur des milieux aquatiques haut-rhinois et du monde de la Pêche par le Président :

- ✓ **419** journées, dont :
 - **60** jours à la Fédération (contre 78 précédemment),
 - **260** jours à domicile (contre 144 précédemment),
 - **61** jours en déplacements (contre 217 en 2019) ;
- ✓ **11 748** kilomètres parcourus (soit 8000 km de moins qu'en 2019) ;

⇒ **1.9 Equivalent Temps Plein**
En augmentation de 12%

❖ 10 ans, ça se fête !

Le 1^{er} octobre 2020, M. Jean-Claude ZWICKERT a fêté ses 10 années de Présidence à la tête de la Fédération du Haut Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Afin de mettre à l'honneur son dévouement, une petite fête surprise a été organisée, au cours de laquelle le Vice-Président, M. Jean-Louis RINGENBACH lui a remis la médaille de vermeil de la Fédération.



❖ Réunions

Les élus et les salariés de la Fédération ont participé à pas moins de **40 réunions**, la plupart du temps en visioconférence, afin de défendre les intérêts des pêcheurs et de nos milieux, notamment auprès de :

- ✓ De l'Agence de l'Eau ;
- ✓ De la Région ;
- ✓ Du Conseil Départemental ;
- ✓ De Rivières de Hautes Alsace ;
- ✓ De la Direction Départemental des Territoires ;
- ✓ De VNF ;
- ✓ Du CODERST ;
- ✓ Du Comité Sécheresse ;
- ✓ De la Préfecture ;
- ✓ Des Brigades Vertes.

3. PARTENARIATS

3.1. Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) ont signé un accord-cadre visant à renforcer les partenariats existants entre les fédérations départementales et les agences de l'eau au cours des 11èmes Programmes des agences de l'eau.



La déclinaison locale de cet accord-cadre a fait l'objet d'une convention cadre signée pour les 5 prochaines années (2019-2024) entre **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse** (AERM) et :

- ✓ Les **fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin Rhin Meuse** :
 - Ardennes,
 - Meurthe-et-Moselle,
 - Meuse,
 - Moselle,
 - Bas-Rhin,
 - Haut-Rhin,
 - Vosges ;
- ✓ **L'Union du Bassin Rhin-Meuse** (UBRM) des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Celle-ci vise à préciser les objectifs communs de partenariat à développer au cours du 11^{ème} Programme de l'AERM, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre :

- ✓ **Préserver et améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques** par des actions visant à gérer, restaurer et décloisonner ces milieux. Il s'agit en particulier de faciliter et de participer à la mise en œuvre de programmes coordonnés de la continuité écologique dans le but de contribuer au maintien et à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et de leurs habitats. Assurer, dans ce cadre, une **gestion piscicole et halieutique équilibrée et durable** ;
- ✓ Promouvoir une approche globale et une **gestion intégrée à l'échelle des bassins versants** ;
- ✓ **Améliorer la connaissance**, le suivi et la surveillance des milieux aquatiques et de leurs peuplements piscicoles ;
- ✓ **Sensibiliser, former et communiquer** sur la connaissance des milieux aquatiques, la biodiversité et les enjeux de leur protection, notamment dans le cadre du loisir pêche.

Une **conférence de bassin** a eu lieu le 30 avril 2019 au siège de l'AERM (57161 MOULINS-LES-METZ).

L'AERM est un partenaire financier essentiel pour mener à bien les actions « milieux » portées par la Fédération.

❖ L'UBRM

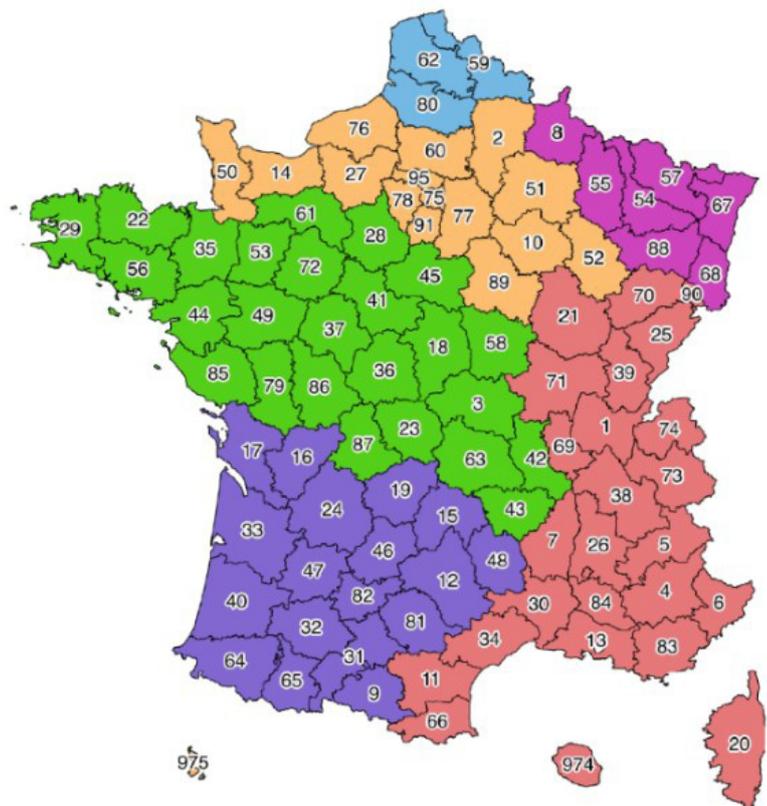
Afin d'entrer en concordance avec l'organisation étatique des Agences de l'Eau, les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique se sont rassemblées en Unions de Bassin. Ces dernières aident les fédérations et leurs associations à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques.

L'UBRM est ainsi une nouvelle entité découlant de cette réorganisation.



UNION DE BASSIN RHIN - MEUSE

PÊCHE



Légende

- Union de bassin Adour-Garonne
- Union de bassin Artois-Picardie
- Union de bassin Loire-Bretagne
- Union de bassin Rhin-Meuse
- Union de bassin Rhône-Méditerranée-Corse-Réunion
- Union de bassin Seine-Normandie-St-Pierre-Miquelon

Il est utile de bien différencier l'ARGE (Association Régionale Grand Est) et l'UBRM. En effet, outre des territoires distincts, leur missions respectives sont bien définies :

- ✓ L'ARGE représente et œuvre en faveur du loisir pêche ;
- ✓ L'UBRM a un rôle :
 - D'appui et de coordination technique et administratives des missions dites « techniques » (coordination AERM/UBRM/FD + appui technique & administratif aux FD) ;
 - De relai des informations ou décisions provenant de l'AERM et de la FNPF.

L'UBRM, dont le Président est M. Michel BALAY, compte actuellement **1 salarié** (Kévin VELINE, Chargé de missions) qui est actuellement accueillie dans les locaux de la Fédération 88.

3.2. EDF

Un partenariat qui a la pêche !



Petit-Rhin (crédit : EDF)

EDF et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin ont le plaisir d'annoncer la reconduction de leur partenariat !

Par déclinaison de la convention Cadre Nationale signée entre EDF et la FNPF, une convention de partenariat local a été signée entre EDF Hydro Est et notre Fédération, ayant pour axe :

- ✓ Dialogue & Concertation
- ✓ Communication
- ✓ Connaissance & Réduction des impacts sur les milieux aquatiques, en particulier sur le « Petit Rhin » renaturé en 2015
- ✓ Sensibilisation du public scolaire & Promotion du Loisir Pêche

A Kembs, EDF et ses partenaires ont créé « le Petit Rhin », un ancien bras du Rhin qui a été remis en eau en 2015 après des travaux colossaux. Celui-ci coule désormais au cœur de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne. Plus qu'un simple cours d'eau, cette nouvelle rivière s'inscrit dans le cadre d'un projet environnemental d'exception, mené sur le site de la centrale hydraulique EDF de Kembs, au titre du renouvellement de la concession hydroélectrique de 2010.

Depuis plusieurs années déjà, notre Fédération mène des investigations afin d'évaluer les gains écologiques de ces travaux. C'est ainsi qu'une étude de suivi des populations de barbeaux a été menée lors du précédent partenariat 2015-2018, couplée à un suivi thermique des eaux.

Plus d'informations sur ce Petit Rhin [ici](#).

La convention vise également à sensibiliser les pêcheurs et autres usagers des milieux aquatiques sur les risques de brusques montées des eaux liés aux ouvrages hydrauliques, à travers des messages d'information et des actions de prévention sur le terrain.

3.3. Brigade Verte



La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service du Conseil Départemental du Haut-Rhin et des Communes ayant adhéré au syndicat mixte.

La Fédération et la Brigade Verte du Haut-Rhin, acteur majeur de la vie rurale du département, ont mis en place un partenariat privilégié visant à mettre les compétences de la soixantaine de Gardes Champêtres **au service de la surveillance des activités de pêche.**

Présente sur le terrain tout au long de l'année, il est possible de faire appel à la Brigade Verte 7j/7 par téléphone au 03 89 74 84 04 si vous constatez un trouble rentrant dans leur champ de compétence.

3.4. RTE & ENEDIS



Notre Fédération a un partenariat avec Réseau Transport Electricité (RTE) et Electricité Réseau Distribution (ENEDIS) visant la **réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité des pêcheurs à proximité des lignes électriques.** Une convention trisannuelle a été signée en 2019 à cet effet.



3.5. Conservatoire des Sites Alsaciens



Le CSA a initié un projet visant à l'amélioration du fonctionnement alluvial et la renaturation d'étangs dans le lit majeur de la Gruebaine à Chavannes-sur-l'Étang.

La FDAAPPMA68 a proposé de réaliser un inventaire piscicole sur la Gruebaine afin de compléter le diagnostic écologique du site et de fournir un état des lieux avant-travaux.

C'est dans le cadre de la convention signée que la FDAAPPMA68 réalisera à titre gratuit **2 inventaires piscicoles.**

3.6. Association Saumon Rhin

L'association Saumon-Rhin (ASR) a été créée afin de gérer les différentes actions en faveur de la **réimplantation durable du saumon et des poissons grands migrateurs dans le bassin alsacien du Rhin.**

Notre Fédération et ASR collaborent à la réussite de leurs missions respectives qui se rejoignent sur de nombreux points.

ASR est un partenaire technique essentiel dans le Haut-Rhin sur lequel s'appuie régulièrement la Fédération.



4. POLE GARDERIE

4.1. Procès-Verbaux d'infractions à la Pêche

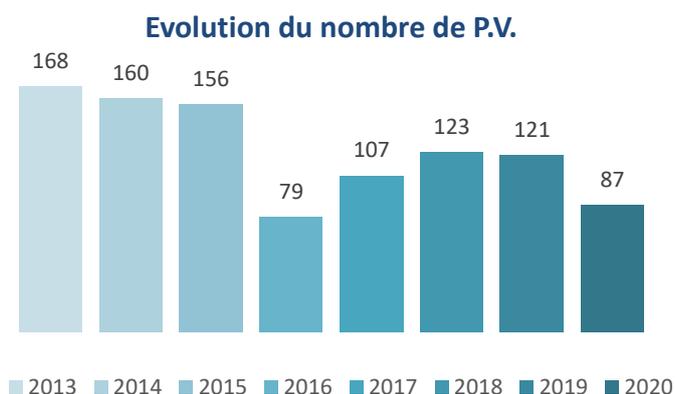
1. Historique

Suite aux contrôles effectués par les Gardes-pêche Particuliers (GPP) des domaines publics et privés des AAPPMA du Haut-Rhin, par l'Office Français de la Biodiversité (anciennement AFB), par la Brigade Verte, la Fédération a traité 87 P.V. d'infractions pêche par proposition de Transaction Civile en 2019.

a) Evolution annuelle

2020 a été une année particulière à tous niveaux.

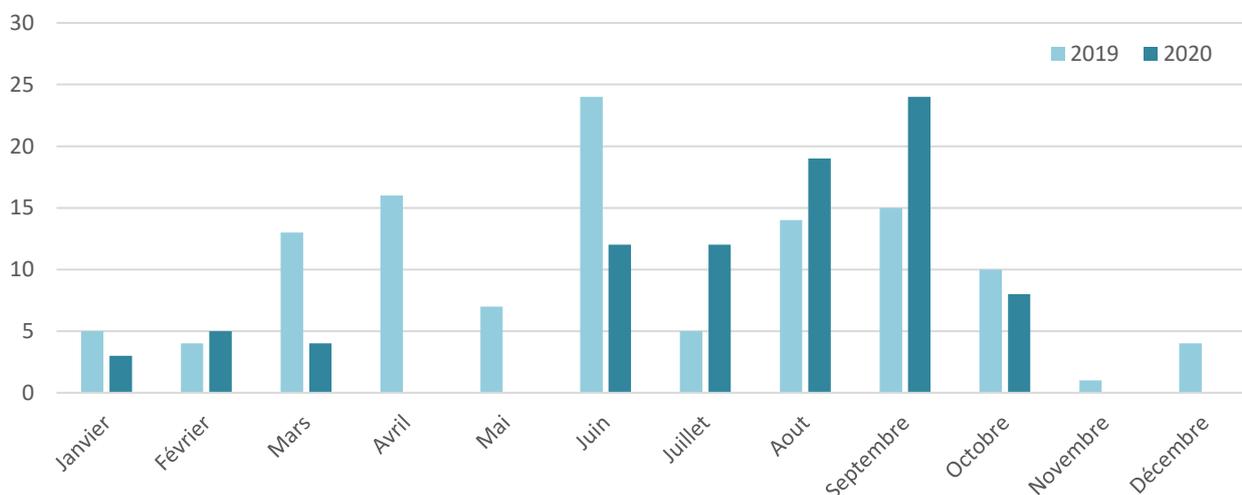
La crise sanitaire a clairement impacté le nombre de dossier traité. Le nombre des sorties a diminué et par conséquent, on constate une baisse significative des P.V. pour l'année 2020.



b) Evolution mensuelle

La baisse annuelle des dossiers s'explique par :

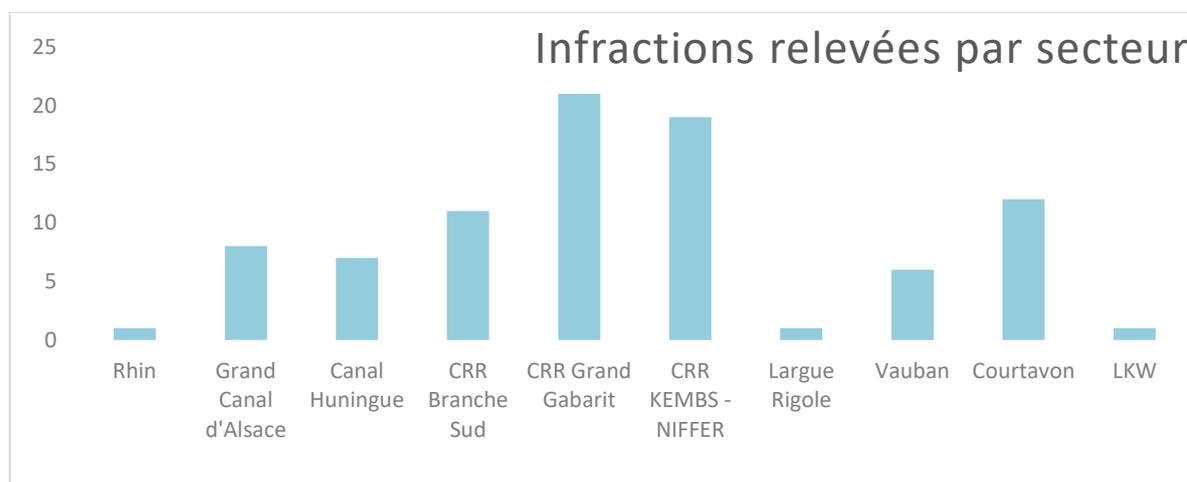
- L'arrêt des sorties de contrôle pendant le confinement. Dans un souci de sécurité et de protection des GPP bénévoles, la Fédération a pris la décision de ne pas maintenir les tournées de contrôle pendant les périodes critiques. Ainsi, la répartition des dossiers par mois montre bien les mois chômés.
- Les restrictions sanitaires n'ayant pas permis la pratique de la pêche dans des conditions habituelles.



2. Informations sur les infractions

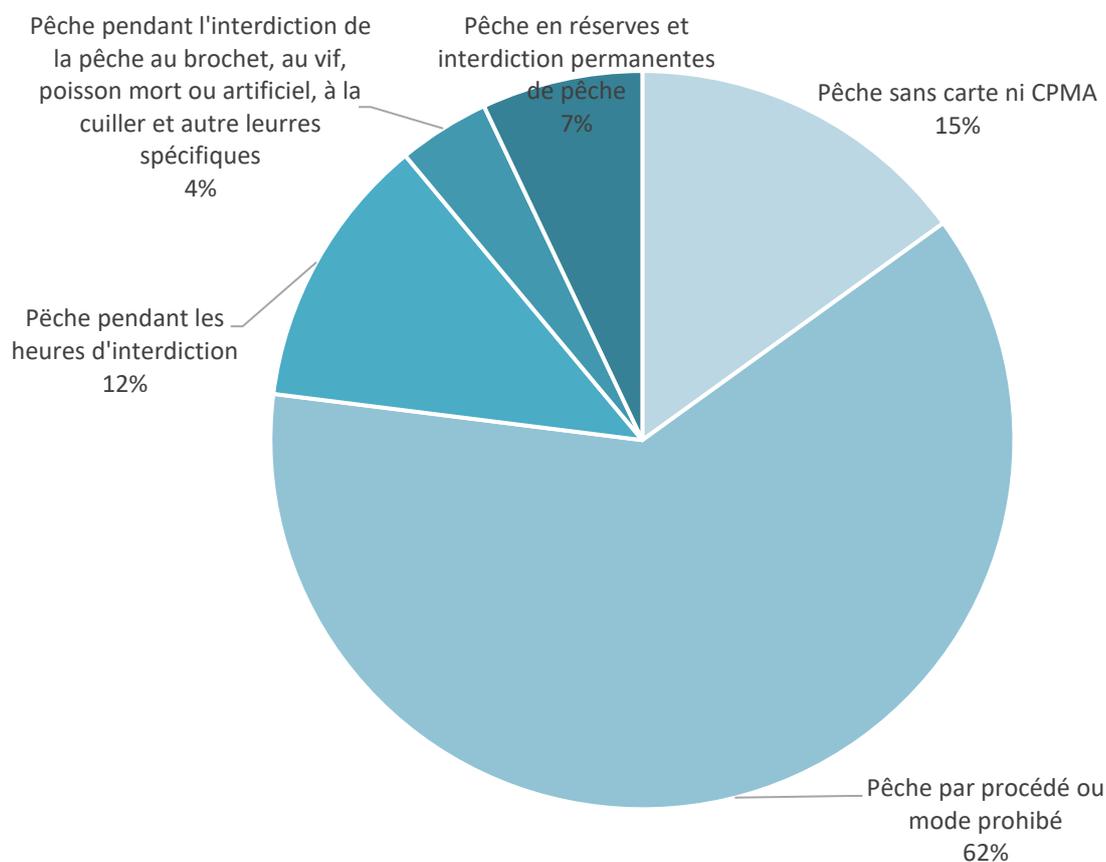
a) Information géographique

En 2020, 14 gardes-pêche particuliers ont contrôlé sur le domaine public mais également sur les domaines privés de la FDAAPPMA68.



b) Information sur la nature des infractions

73 dossiers ont été traités par transaction civile, à cela se rajoute 14 avertissements écrits, pour une répartition des infractions comme suit :



3. Mise en place du P.V. informatique

Suite à plusieurs remarques de la part des différentes instances destinataires du procès-verbal, il a été décidé d'arrêter la rédaction manuscrite sur papier carbone. En effet, le support devenait dépassé de forme (papier fragile, écriture illisible, ratures...) mais également de fond (peu d'information par manque de place, incomplétude, ...).

Le nouveau document a été mis en place sous format PDF avec champs modifiables et testé par les gardes commissionnés par la Fédération, depuis juin 2019. La procédure reste inchangée, seul le support de rédaction a subi des modifications pour le rendre plus lisible et complet.

Le document est encore en phase de rodage et des améliorations y seront apportées avant diffusion à l'ensemble des GPP => cette opération est d'ores-et-déjà une réussite !

4.2. Gardes-pêche Particuliers

1. Réunion d'information

La réunion d'information annuelle a dû être annulée en raison du contexte sanitaire. Les réunions garderie seront renouvelées et se dérouleront au minimum une fois par an.

2. Liste des GPP domaines public et privées de la FDAAPPMA68

Ci-dessous la liste des GPP du domaine public du Haut-Rhin et des domaines privées de la FDAAPPMA en activité au 31 décembre 2020 :

Lac de Kruth Wildenstein	BRUNN Georges – SCHMITT Daniel – SCHMITT Stéphanie
	DECKER Patrick – SIRY Joseph
Frontalier Sud	METZ Guy – KRAFFT Louis
Frontalier Nord / Plan d'Eau Vauban	SODANO Alain – VICHARD René
Sundgau	MULLER Guy – ROBE Jacques
Bas Sundgau / Mulhouse	SCALZITTI Antonio – MEUNIER Charles
Plaine Sud	FREY Roland – KRAFFT Louis
Plaine Nord	SODANO Alain – VICHARD René
Plan d'Eau de Courtavon	-
FDAAPPMA 68	BORDIER Emilien – GROB Axel – JECKER Laetitia – LOUIS Sophie – SCHMERBER Marjorie – TALLET Victorien

Plusieurs gardes-pêche particuliers ont décidé de mettre fin à leurs fonctions en 2020 :

- M. CHALEIX Christian, Plaine Nord
- M. DUMAS Gabriel, Plaine Nord
- M. PETIT Paul, Plan d'eau de Courtavon

3. Equipement

Dans la continuité des années passées, une nouvelle commande de tenues a été passée par les AAPPMA qui en ont fait la demande :

- AAPPMA Ensisheim
- AAPPMA Guebwiller
- AAPPMA Haute-Thur
- AAPPMA Petite Vallée de Munster

L'appel aux AAPPMA a été lancé courant du mois de juillet 2020 pour une livraison en fin d'année. Le délai de livraison a été exceptionnellement rallongé en raison de la crise sanitaire et du confinement.



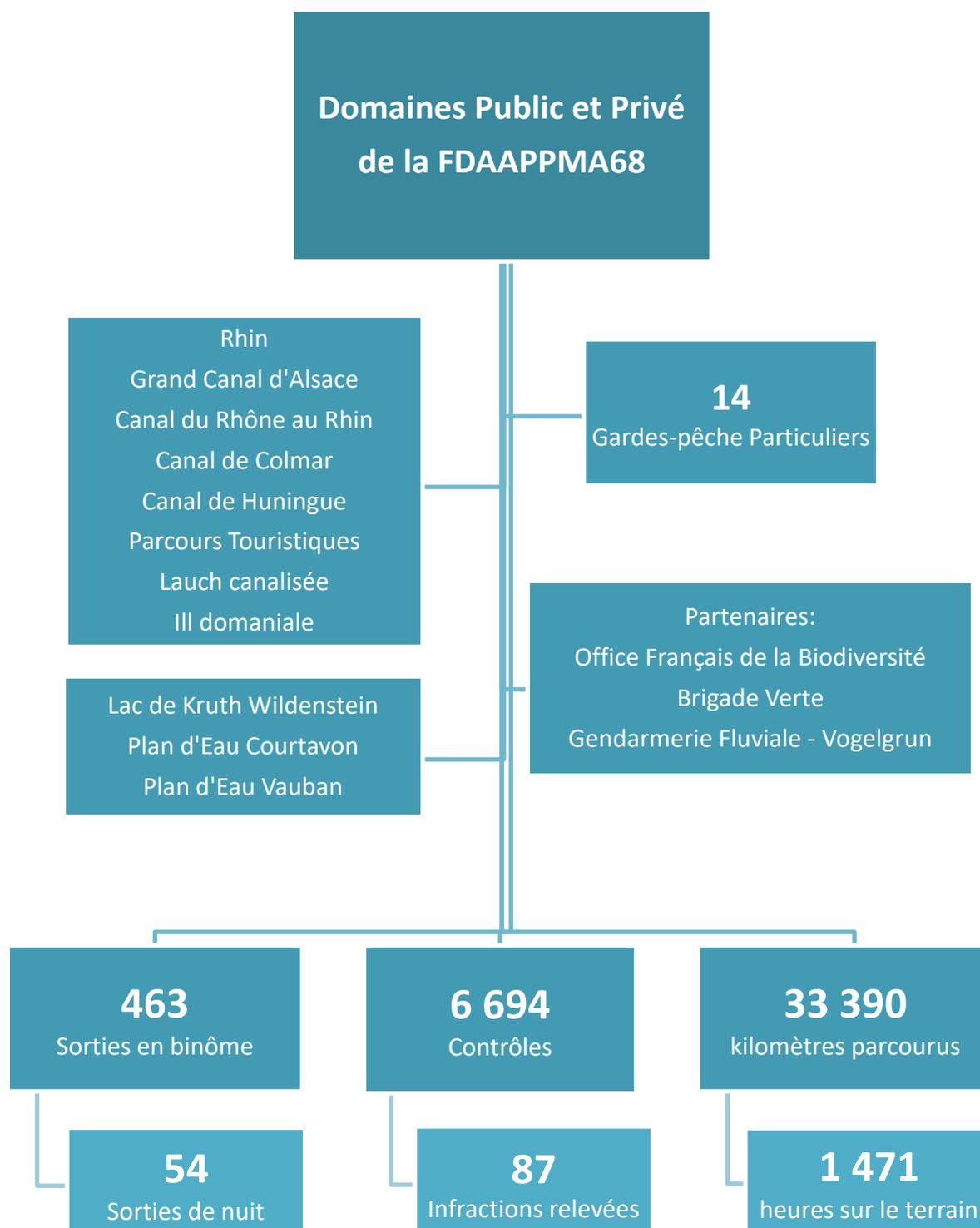
4. Formation à la fonction de GPP

La session de formation prévue a dû être annulée en raison du contexte sanitaire.

Nous remercions l'Office Français de la Biodiversité, la Brigade Verte, la Brigade Fluviale de Vogelgrun ainsi que l'ensemble des Gardes-pêche pour leurs collaborations et pour toutes les missions effectuées au courant de cette année particulière.

5. Contrôles

L'investissement bénévole des GPP commissionnés sur le domaine public et sur les domaines privés de la Fédération se traduit ainsi :



5. POLE TECHNIQUE

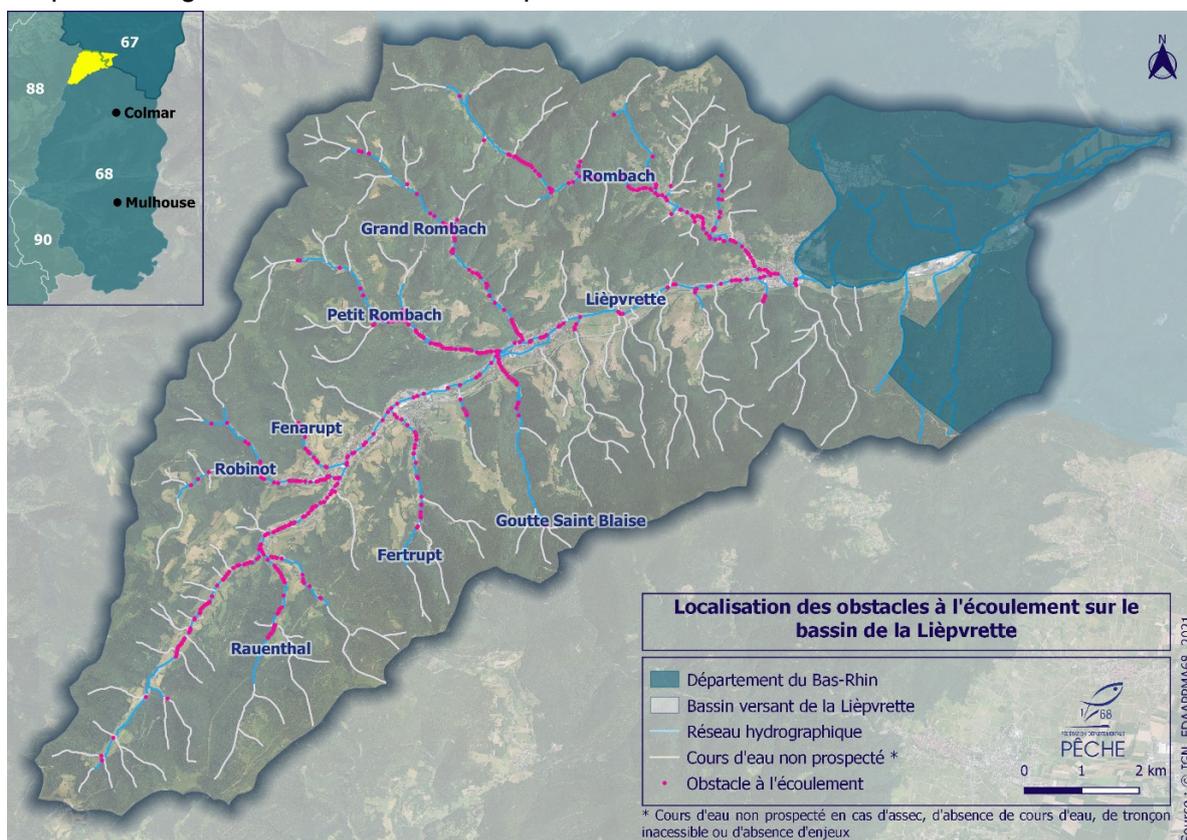
Les missions de ce Pôle ont été assurées par les collaborateurs suivants, sous la supervision du Directeur et la responsabilité du Responsable Technique Ywen NAMOKEL : Pauline FAGOT, Axel GROB, Sophie LOUIS, Lilian GENDRE, Hugo CHOUVELON, Adel SUTTER, Léo PIECHOWIAK, Lilou MEISTER.

5.1. Etude des Ruisseaux en Tête de Bassin (RTB) de la Lièpvrette

Les têtes de bassin étant à la source de nos rivières, ils constituent des zones à enjeux majeurs pour la qualité de nos milieux. En 2020, un **état des lieux/diagnostic a été mené sur le bassin de la Lièpvrette**, dans le département du Haut-Rhin, par Pauline FAGOT, embauchée pour une période de 1 an.

Les prospections de terrain ont eu lieu au courant de l'été 2020 et ont permis de réaliser **un état des lieux écologique global** sur près de **62km de cours d'eau**.

Parmi les pressions identifiées, **783 obstacles à l'écoulement** ont été recensés, dont seulement 11% ne sont pas considérés comme problématiques au regard de la franchissabilité piscicole.



Des **pêches électriques** ont été réalisées sur **10 stations** avec pour objectifs d'avoir une idée des peuplements en place et d'analyser la génétique des truites fario afin de déterminer les impacts du cloisonnement mais aussi d'identifier leur souche.

En 2021, la continuité de ce projet est de faire **émerger des travaux de restauration** permettant d'améliorer la qualité du milieu mais également de gagner en linéaire favorable à la Truite fario.



5.2. Etude des annexes hydrauliques de l'III amont

Les annexes hydrauliques sont des milieux remarquables et offrent des zones de transition, de vie, ou de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales. Leurs services écologiques sont nombreux et il est vital de pouvoir protéger efficacement ces zones ou à défaut les restaurer.

Sollicité initialement par le **Comité de Gestion de l'III** (COGILL), la FDAAPPMA68 met en place depuis 2019 des actions de restauration sur l'III et sur ses annexes hydrauliques. L'enjeu est de mieux connaître le fonctionnement et l'état de ces milieux particuliers. La Fédération décide alors, en 2019, de réaliser, sur trente annexes situées entre Mulhouse et la frontière avec le Bas-Rhin, un diagnostic de l'état de fonctionnalité des zones.

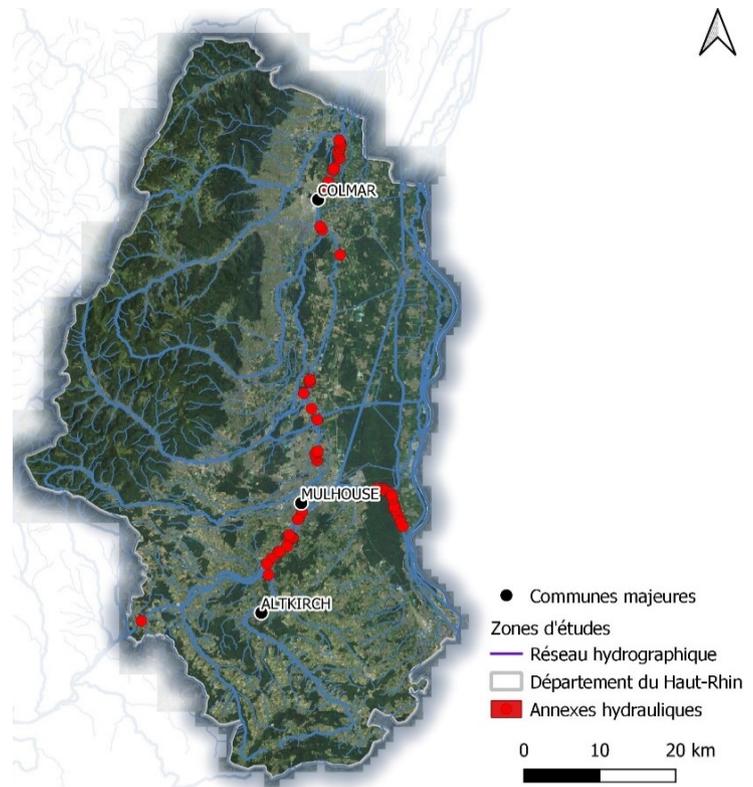
En 2020, l'action fut réitérée sur le secteur situé plus à l'amont entre Mulhouse et Hirsingue, ainsi que sur les secteurs canalisés.



Le Brochet, en tant qu'espèce « parapluie » est choisi comme la cible privilégiée des projets de la Fédération. Le diagnostic se fonde sur **un système de notations établi à partir de critères multiples** (végétation, connexion avec le cours d'eau, pente des berges, ripisylve, etc.). L'analyse des résultats a permis l'identification de zones vulnérables prioritaires. Sur ces dernières, les diagnostics seront affinés et des plans d'action proposés.

❖ Ce qu'il faut retenir

- ✓ L'étude a permis en 2019 de caractériser finement 50 287m² pour 30 annexes sur le secteur nord et en 2020, 14 338m² pour 17 annexes sur le secteur sud et 15 annexes sur le secteur du canal du Rhône au Rhin, soit **62 annexes au total**. La zone étudiée représente 81km (sur l'III), 13km (sur le canal de Colmar), 50km (sur le canal du Rhône au Rhin) soit **144km de linéaire étudié** ;
- ✓ L'étude permettra de faire **émerger des projets de réhabilitation** dont une frayère à brochet sur le canal de Colmar dès 2021 en partenariat avec VNF ;
- ✓ L'étude offre un socle solide pour être réitérée en 2021 afin de réaliser un **bilan** clôturant ce cycle.



Répartitions des annexes réévaluées et analyses cartographiques

5.3. Etude de suivi de la qualité du Dollerbaechlein

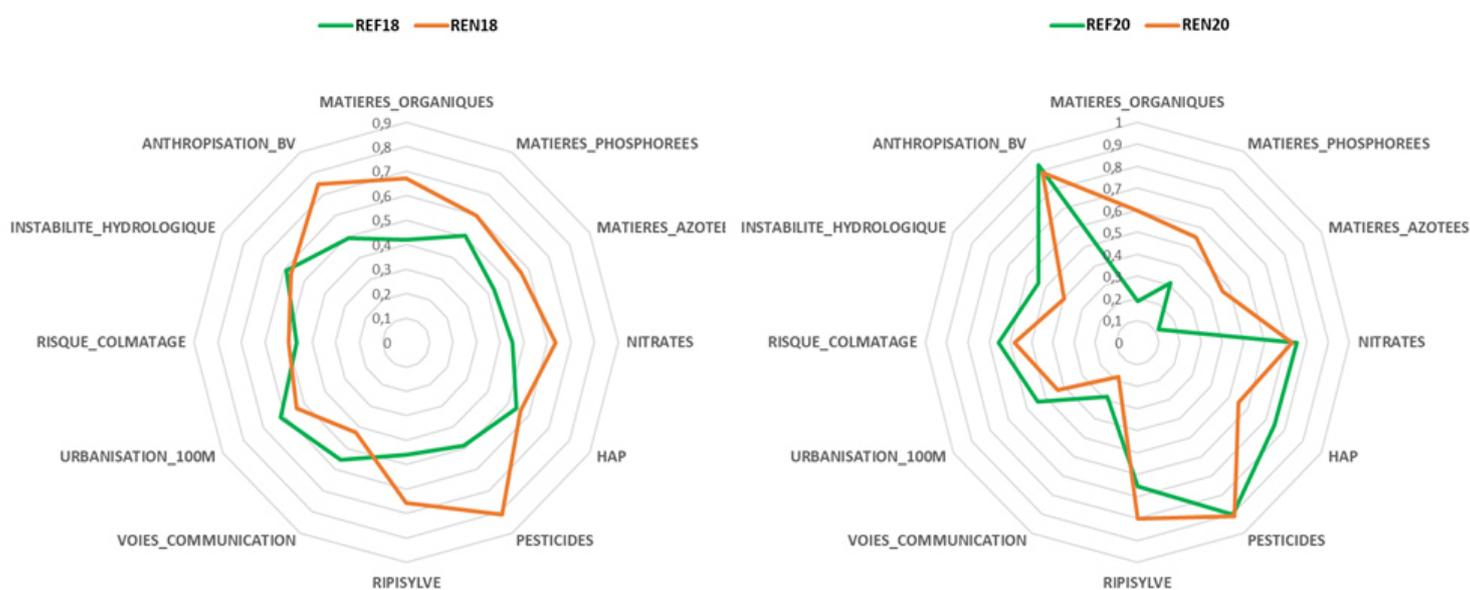
Le Dollerbaechlein est un bras autonome du Haut-Rhin qui s'écoule entre Reiningue et Ensisheim. Il a connu en 2013 des travaux de renaturation au sein de la commune de Wittenheim.

De ces travaux est née une convention, entre le Syndicat Intercommunal du Dollerbaechlein et la FDAAPPMA68 visant à suivre l'évolution de la qualité biologique du cours d'eau sur sa portion renaturée, vis-à-vis d'une valeur de référence.

Trois campagnes de suivi biologique ont été effectuées en 2016, en 2018 et en 2020 avec un IPR et un IBG-DCE. La campagne de 2020, au cours de laquelle un travail d'expertise plus poussé sur l'analyse des communautés piscicoles et des populations d'invertébrés benthiques a été déployé, fait office de **bilan de l'étude**.



L'analyse des poissons sur le terrain et des invertébrés au laboratoire



L'analyse statistique des résultats permet de connaître la qualité biologique des cours d'eau

L'analyse comparative entre l'amont (similaire à l'état initial) et l'aval (après travaux) permet de **mettre en évidence des problématiques récurrentes** observées sur le site d'étude (élargissement du lit, vitesses d'écoulements faibles et homogènes, rejets d'eaux usées issus des déversoirs d'orages, colmatage important, etc.). Néanmoins une amélioration globale de la qualité a pu être observée et ces travaux serviront à appuyer des **pistes d'améliorations futures**.



5.4. Suivi thermique

En impactant directement la répartition, la croissance et le métabolisme des espèces aquatiques, la température est un paramètre primordial pour le suivi de la qualité des écosystèmes aquatiques.

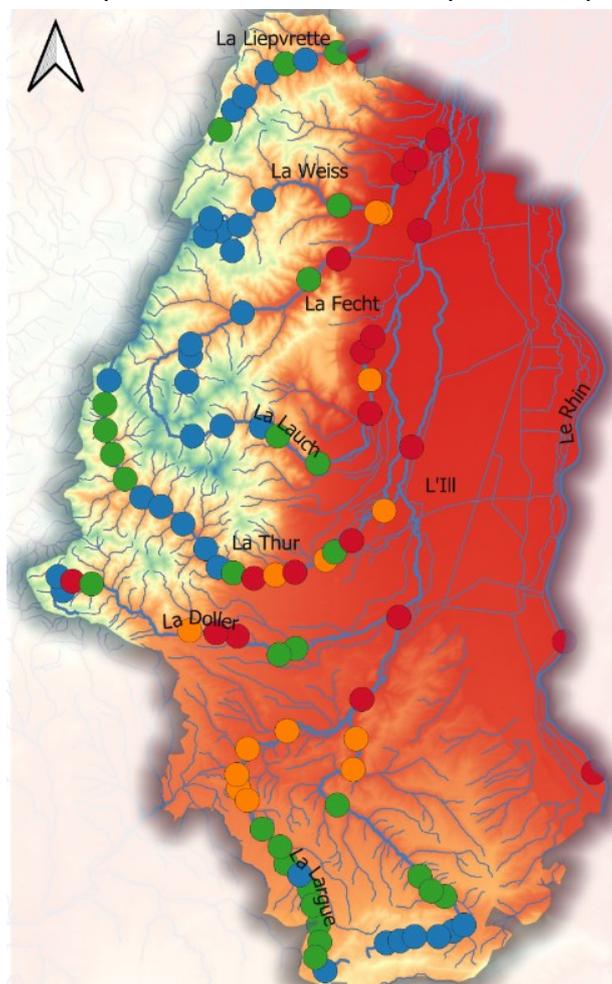
C'est pourquoi depuis 2012, FDAAPPMA68 s'est lancée dans le suivi thermique des principaux cours d'eau du département, avec un réseau constitué de 127 sondes.

Le nombre important de sondes, les mesures heure par heure chaque année depuis 2012, l'approche à la fois qualitative et quantitative et le long historique de données font dès lors la particularité de cette étude à l'échelle nationale.

Une augmentation de température peut induire des changements ou perturber les organismes les plus sensibles. C'est particulièrement le cas pour les espèces d'eau froide comme la truite fario qui sont sensibles à des brusques augmentations de température ou des températures supérieures à certains seuils. L'aire de répartition de la truite fario est particulièrement impactée dans un cadre de changement climatique global et par le réchauffement des eaux.

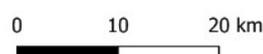
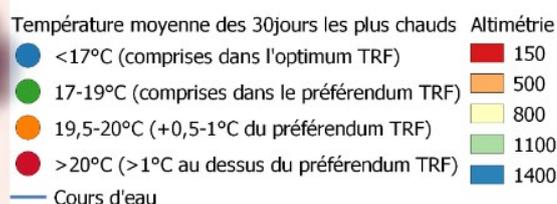
❖ Ce qu'il faut retenir

- ✓ **Deux grands types de profils thermiques** sont mis en évidence avec les cours d'eau de montagne du massif Vosgien et les cours d'eau de sources tel que l'III et la Largue (plus homogènes).
- ✓ Il est possible d'établir un « classement » des cours d'eau du département en fonction de leurs **potentialités d'accueil par rapport à la thermie pour la truite** (prise en compte de divers paramètres dont la proportion de température entre 4 et 17°C) : *Liepvrette – Thur – III (amont) – Weiss – III (intermédiaire et aval) – Fecht – Doller – Largue – Lauch – Vieux Rhin*. Mais chaque cours d'eau présente néanmoins ses spécificités pouvant influencer ou non sur les profils thermiques mesurés.



- ✓ Un certain nombre de **zones problématiques** à surveiller ont été mis en évidence par l'étude (passage de Liepvre sur la Liepvrette, passage de Turckheim sur la Fecht, passage de Vieux-Thann sur la Thur, impacts des étangs sur l'III amont et la Largue, etc.). Par exemple, le lac de Sewen a un impact négatif très conséquent sur la Doller, en apportant des eaux trop chaudes au cours d'eau. C'est pourquoi le chevesne est retrouvé assez en amont sur ce bassin.

Mise en évidence des zones critiques ou propices à la truite



sources : ©IGN, FDAAPPMA68, 2020

5.5. Suivi piscicole et thermique du petit Rhin

En 2013, entre Rosenau et Village-Neuf, **Electricité de France (EDF)** décide en partenariat avec la **Petite Camargue Alsacienne**, d'engager des travaux en vue d'une opération de renaturation écologique de grande ampleur. Ce chantier, estimé à plus de 6 millions d'euros, a permis la renaturation d'une zone anciennement dédiée à la culture du maïs sur plus de 100 hectares. La FDAAPPMA68, dans le cadre de sa convention de partenariat avec EDF, réalise depuis plusieurs années **un suivi piscicole, thermique et physico-chimique sur un bras du Rhin renaturé**.

Une pêche électrique y est réalisée chaque année à l'aide de la méthode de pêche partielle par point.

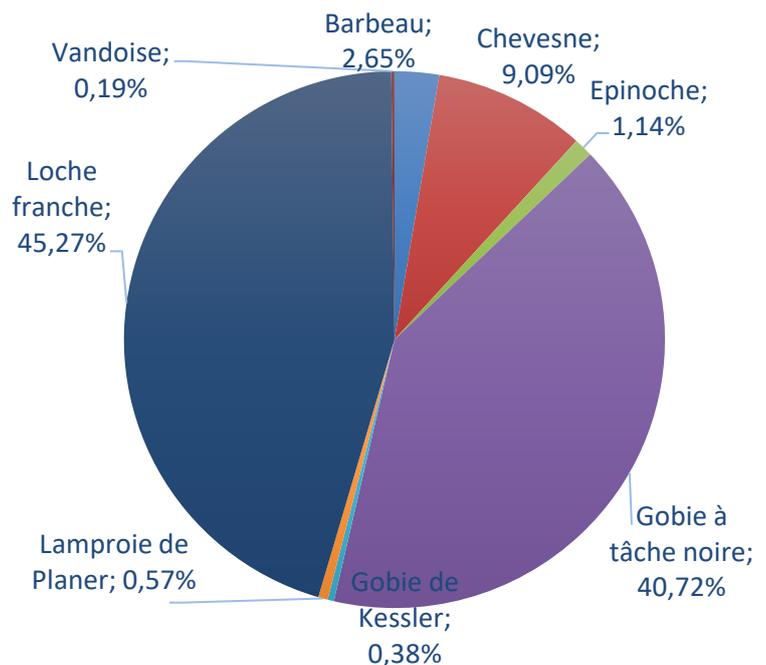
❖ Objectifs

- ✓ Suivre l'évolution du projet de restauration et des communautés piscicoles dans le bras renaturé ;
- ✓ Evaluer les bénéfices écologiques des travaux.



❖ Ce qu'il faut retenir

- ✓ Evolution intéressante d'année en année avec un développement de la ripisylve, des hydrophytes, des habitats et des juvéniles de nombreuses espèces piscicoles dont le Barbeau ;
- ✓ Concentration importante en phosphate et en sulfate ;
- ✓ Peuplement dominé par la loche franche et par le gobie à taches noires ;
- ✓ Mise en évidence de plusieurs juvéniles de barbeaux de l'année et de la lamproie de planer en 2020.



Effectifs de chaque espèce pour l'ensemble des points échantillonnés

5.6. Pêches électriques

1. Pêches de sauvegarde avant travaux

Au total, l'équipe de la FDAAPPMA68 a été sollicitée pour suivre et apporter son savoir-faire, comme chaque année, sur une dizaine de chantiers de travaux en rivière.

Commune	Date	Cours d'eau	Espèces	Quantité poissons
Fellinging	13/02	Canal du Seebach	2	248
Fellinging	20/05	Canal du Seebach	3	62
Munster	09/06	Fecht	4	39
Issenheim	10/09	Lauch	4	52
Colmar	10/07	Lauch	4	44
Total : 5 pêches de sauvegarde avant travaux et plus de 445 poissons déplacés en 2020				

L'objectif de ce type d'opération est de pouvoir déplacer les poissons piégés dans les zones de travaux avant la réalisation de ceux-ci.

2. Pêches de sauvetage « sécheresse »

L'été 2020 a été plutôt clément envers nos cours d'eau. Bien que certains aient soufferts du manque d'eau (Doller, Lauch, Thur aval, etc.), les problèmes sont heureusement restés en-deçà de ce que l'on a pu craindre en début d'été. Nul doute que tôt ou tard nous ne serons pas épargnés par le manque d'eau dans nos cours d'eau, c'est pourquoi **nous devons TOUS nous y préparer dès maintenant**. Il s'agit vraisemblablement du plus gros défi à relever lors des années à venir.

Commune	Date	Cours d'eau	Espèces	Poissons
Roderen	13/08	Grüsselbach	8	411
Thann	29/07	Affluent de la Thur	6	118
Total : 2 pêches de sauvetage « sécheresse » et environ 129 poissons sauvés				

L'objectif de ce type d'opération est de déplacer les poissons piégés dans les tronçons asséchés, isolés et pauvre en oxygène.

3. Session de formation « pêche électrique » pour bénévoles

Notre Fédération n'a pas les moyens de continuer à réaliser des pêches de sauvetage sur le modèle actuel. Il est en effet apparu extrêmement difficile de concilier l'ensemble des enjeux, du fait du caractère aléatoire et soudain de ces interventions non programmables, ainsi que de leur fréquence et leur nombre, toujours plus élevés. Ces situations de détresse nécessitent bien souvent une intervention très rapide sur site, sans pour autant remettre en cause la bonne réalisation des autres missions de la Fédération.

C'est pourquoi nous souhaitons **former davantage nos AAPPMA et nos bénévoles**, ainsi que les doter des moyens techniques, administratifs et matériels afin de pouvoir intervenir en appui d'un nombre restreint de salariés de la Fédération ou même de pouvoir intervenir de manière autonome. Il n'y a en effet pas forcément besoin de matériel de pêche électrique et de gros moyens matériels pour sauver des poissons en situation critique.

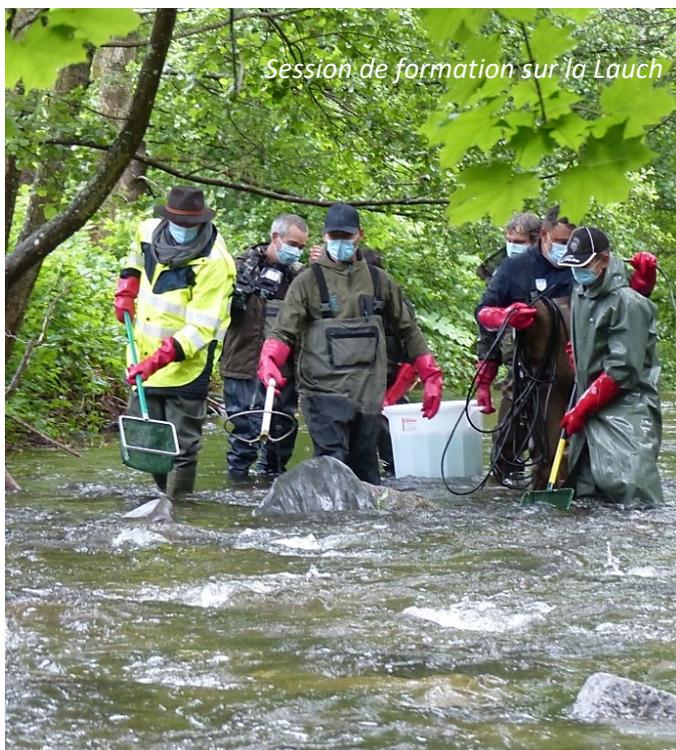
C'est donc dans ce cadre qu'intervient l'équipe de la fédération de pêche du Haut-Rhin en lançant l'initiative en 2020 de **former des équipes de bénévoles aux protocoles que nous utilisons en interne**. Ceci afin de pouvoir déployer rapidement une équipe et, à terme, être effectif sur chaque bassin du département. Pour rappel ces protocoles sont bien évidemment soumis à des normes et des réglementations strictes et sont uniquement réalisés en présence de professionnels. Cette technique est utilisée dans le cadre d'assecs mais également dans le cadre de sauvegarde avant travaux effectués en rivière et lors d'inventaires scientifiques pouvant nous renseigner sur la fonctionnalité et la qualité des milieux aquatiques.

❖ Objectifs

- ✓ Former des bénévoles volontaires dans un milieu professionnel ;
- ✓ Assurer un meilleur cadre administratif, un meilleur encadrement et suivi des bénévoles, tout en valorisant leur implication ;
- ✓ Permettre la mise en place d'équipes d'interventions rapides sur chaque bassin du département.

Commune	Date	Bassin versant
Lauterbach-zell	05/06	Lauch
Roderen	03/07	Thur
St-Marie-aux-Mines	04/09	Liepvrette
Total : 3 sessions de formation pêches électriques pour 23 bénévoles		

Ces actions pilotes nous ayant permis un bon retour, nous entreprendrons des actions similaires dans le futur. Nous remercions bien sur notre équipe de bénévoles, car sans vous et votre implication pour la sauvegarde des milieux nous aurions plus de mal à nous faire entendre.



Malgré tout, il convient également de travailler dès à présent - bien que ce soit extrêmement sensible et prenant - afin **d'accepter l'évolution inexorable de certains milieux** à cause des perturbations climatiques qui nous menacent d'ores-et-déjà. Certains cours d'eau ou secteurs vont ainsi devenir intermittents, d'autres ne seront peut-être plus en capacité d'accueillir une population naturelle de truites.

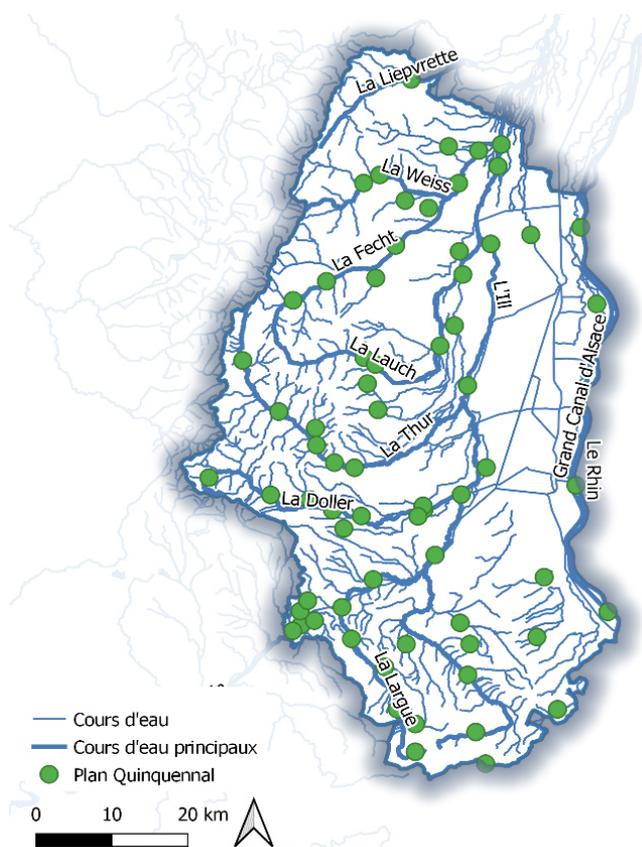
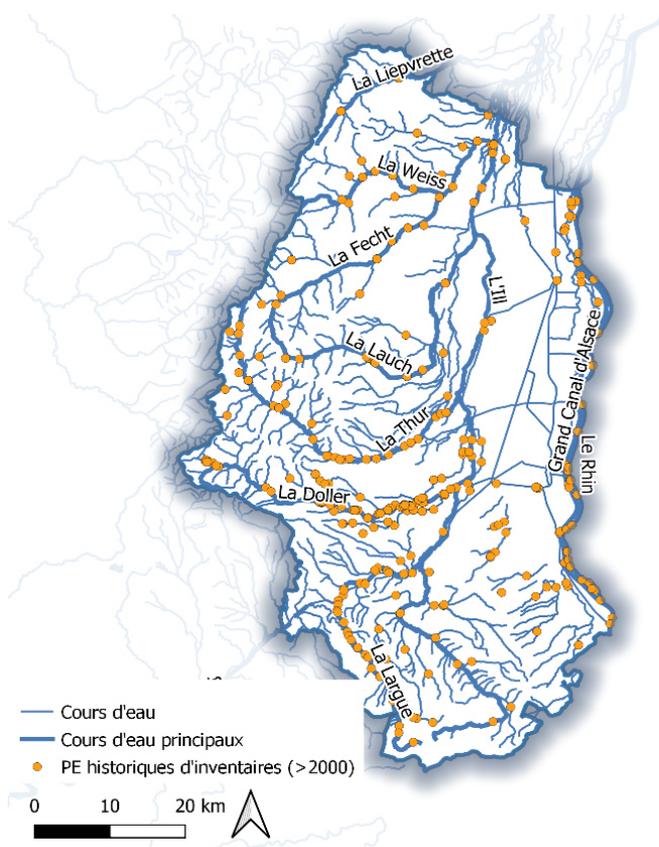
4. Pêches scientifiques dans le cadre du plan quinquennal

La FDAAPPMA68 a souhaité mettre en place depuis 2020 **un plan quinquennal d'inventaire ambitieux** de suivi des populations piscicoles du département avec 5 jours de terrain par an, soit 50 stations au total (2 stations dans une journée) au minimum.

Une analyse bibliographique et une mise à jour de nos banques de données nous ont confirmé qu'actuellement, l'état de connaissances sur les populations piscicoles par bassin permet uniquement de dresser une répartition sommaire. En effet, la majeure partie des sources de données piscicoles ont été produites lors des anciennes études de la FDAAPPMA68 centrées sur l'ombre commun (indice d'abondance, uniquement sur les cours d'eau abritant ce Salmonidé) ou lors de pêche de sauvegarde avant travaux.

❖ Objectifs

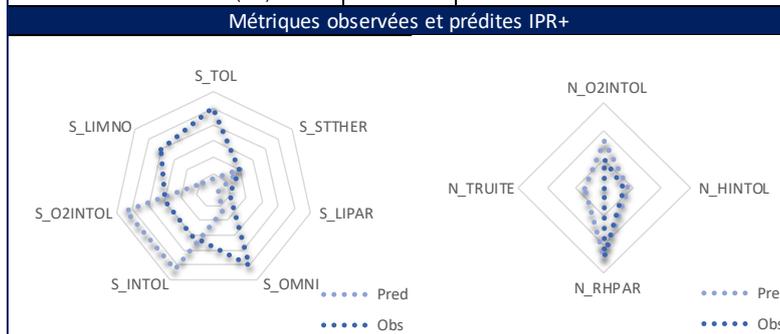
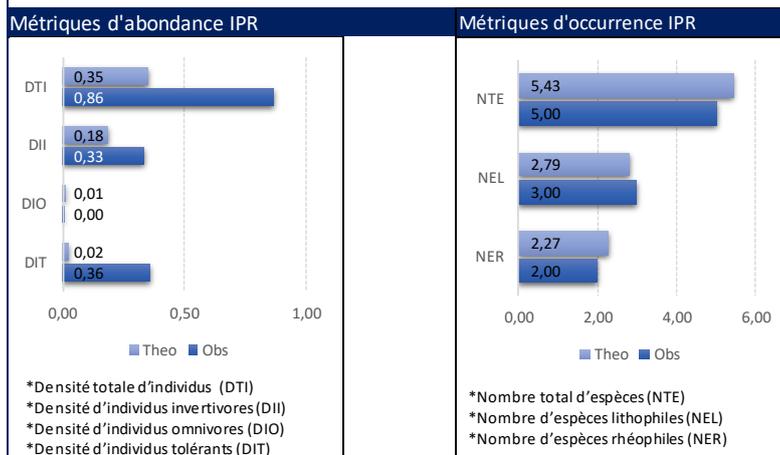
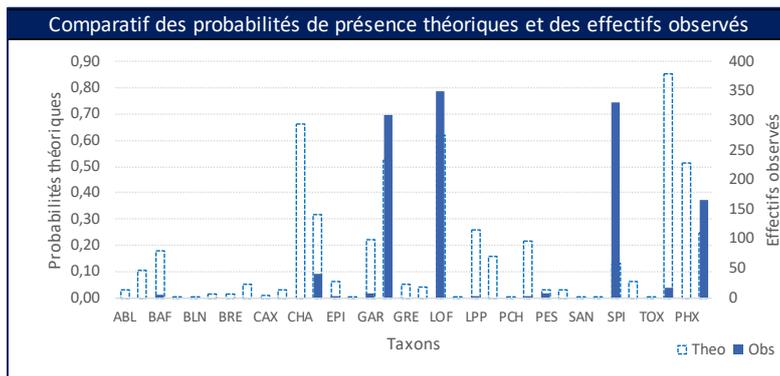
- ✓ **Comblent les manques de données piscicoles identifiées sur le département ;**
- ✓ Permettre la production de données qualitative et quantitative (pêche complète sous protocole normalisé et méthode de De Lury et de Carle & Strub).
- ✓ Production d'une banque de données de qualité qui pourra à terme être utile dans le cadre de la réactualisation du PDPG 2.0, ainsi qu'au tissu d'acteurs et de gestionnaires locaux ;
- ✓ Permettre un suivi qualitatif des stations choisies sous forme d'une chronique avec un inventaire tous les 5 ans ;
- ✓ Permettre un état de santé des populations de poisson via l'application du protocole d'écopathologie développé par l'Association Santé Poissons Sauvages.



Recensement des anciennes données et création du plan d'échantillonnage du plan quinquennal

❖ Ce qu'il faut retenir

- ✓ En 2020, le plan quinquennal a pu être lancé en premier lieu sur le bassin de la Largue à raison de 12 stations d'inventaires sur 5 jours (4 sur la Largue de Levoncourt à St Bernard et 8 sur les affluents) ;
- ✓ Les premiers résultats font état de population très diversifiées, avec des communautés vraisemblablement impactées par le réseau de plan d'eau dense dans le secteur ;
- ✓ Des densités de truites importantes sont mises en évidence en amont mais décroissent très rapidement en aval ;
- ✓ Des effectifs importants d'espèces exotiques envahissantes tel que la perche soleil et le goujon asiatique (*Pseudorasbora parva*) ont été mis en évidence ;
- ✓ Des espèces patrimoniales ont été nouvellement mises en évidence sur certaines zones (Lamproie de Planer).



5. Etude de l'état sanitaire des populations de poissons sauvages

En parallèle, les agents ayant suivi une formation en éco-pathologie ont appliqué le protocole national de relevé d'état sanitaire des poissons capturés en pêche électrique. **Sur le bassin de la Thur, de la Liepvrette et de la Largue, les inventaires réalisés indiquent que les populations de truites fario peuvent être considérées comme étant en bon état sanitaire.**

6. Pêches d'inventaires dans le cadre de l'étude RTB

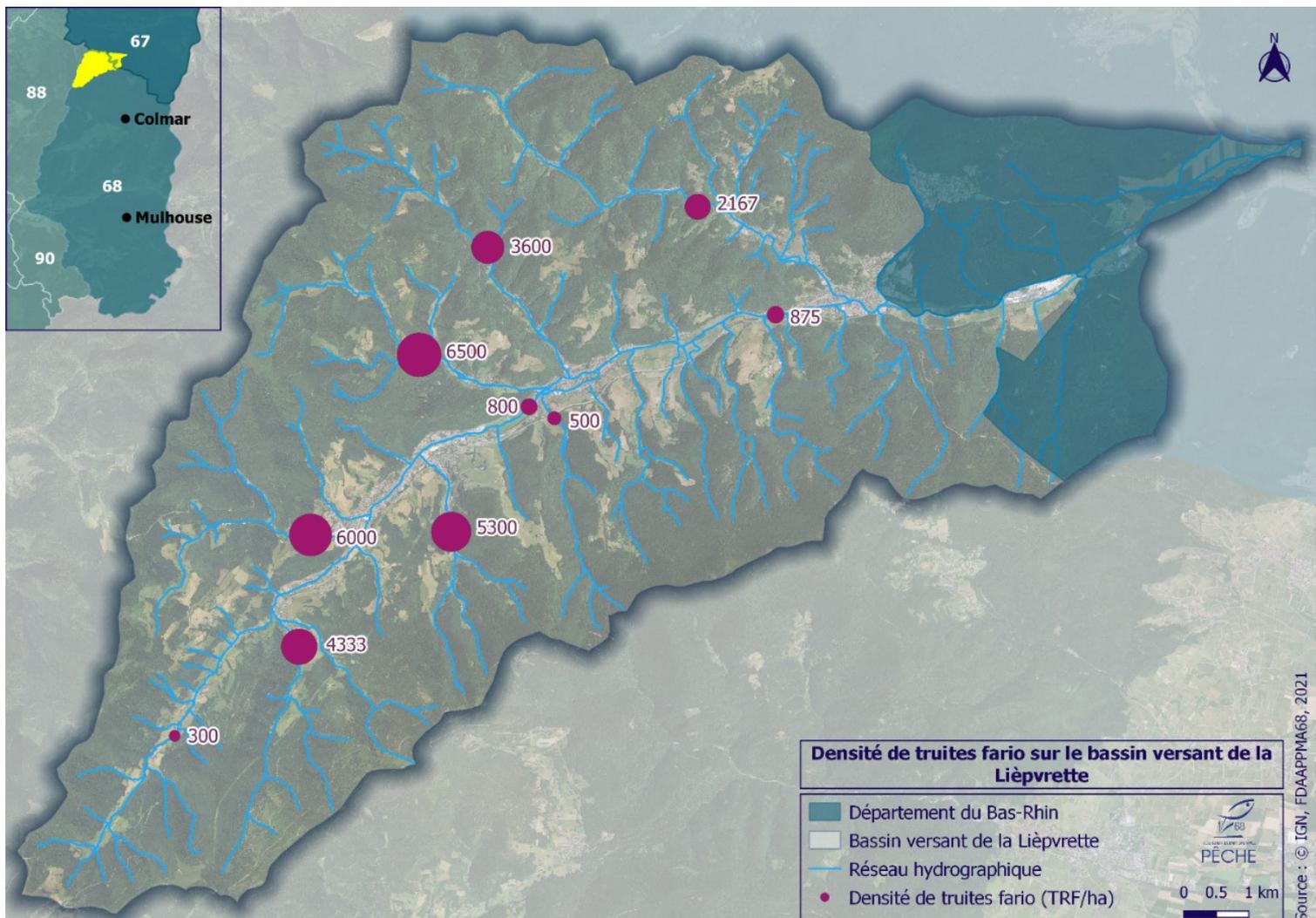
Dans le cadre de cette étude, des pêches électriques d'inventaire ont été effectuées sur 10 stations au cours du mois de septembre 2020, à raison de :

- 3 stations sur le cours de la Lièpvrette ;
- 7 stations sur les affluents.

Les objectifs sont multiples et permettront d'améliorer le diagnostic « milieu », mais également d'orienter les actions :

- ✓ Evaluer les impacts des obstacles à la continuité écologique sur l'isolement des populations ;
- ✓ **Evaluer le degré de préservation des populations salmonicoles « sauvages »** ;
- ✓ Evaluer les interactions cours principal-affluents pour le fonctionnement des populations ;
- ✓ Justifier de l'intérêt à rétablir la continuité écologique.

3 volets sont développés dans le cadre de l'analyse des données de pêches avec l'analyse de l'état sanitaire des poissons, l'analyse des populations piscicole et l'analyse **génétique et scalimétrique** des truites fario.



Densité de truites sur le bassin versant de la Lièpvrette

❖ Ce qu'il faut retenir

- ✓ **L'analyse des populations** piscicoles a permis de mettre en évidence :
 - Une grande partie des stations sont mono-spécifique avec la truite et peuvent avoir un problème au niveau de la colonisation du chabot ;
 - Pour les truites 3 grands types de stations se distinguent : celle à forte attractivité pour l'espèce (6500-4000 ind/ha comme sur le Petit Rombach), à attractivité moyenne (4000-1000ind/ha comme le Grand Rombach) et à faible attractivité (<1000ind/ha comme sur la Liepvrette médiane) ;
 - Le cours principal présente une densité en truite bien moindre que dans les affluents ;
 - **Les affluents ont un important potentiel de cours d'eau pépinière à protéger ;**
 - Le cours principal semble impacté par un ensemble de pressions diffuses à étudier (eutrophisation, urbanisation, concentration en phosphate élevée, etc.) ;
 - La qualité biologique des cours d'eau du bassin va de très bonne à moyenne selon les zones.
- ✓ **L'analyse de l'état sanitaire** des poissons a permis de mettre en évidence des **populations de truites fario qui peuvent être considérées globalement comme étant en bon état sanitaire.**
- ✓ **L'analyse génétique** a été confiée à un prestataire spécialisé (SCIMABIO INTERFACE <http://www.scimabio-interface.fr/>). L'analyse est encore en cours, les premiers résultats devraient intervenir prochainement.



Inventaires biologiques sur la Liepvrette

5.7. Projets de restauration des milieux



L'équipe technique de la Fédération a pu apporter son expertise à de nombreuses **projets de restauration des milieux**, permettant ainsi d'aider ses partenaires tout en valorisant les compétences de notre structure et ainsi apporter une plus-value écologique aux projets. En parallèle, les démarches visant à faire émerger des travaux de restauration portés par les SAPL ont été maintenues.

Plusieurs exemples peuvent être cités comme :

- ✓ Restauration d'une frayère à brochet sur le canal de Colmar avec VNF ;
- ✓ Amélioration du fonctionnement alluvial et renaturation d'étangs dans le lit majeur de la Gruebaine à Chavannes-sur-l'Étang avec le CSA ;
- ✓ Restauration d'annexes hydrauliques et projet d'arasement du barrage B2 au nord de Colmar avec la RGE.

L'émergence de travaux de restauration reste définie comme prioritaire pour les prochaines années.

5.8. Clôture de l'étude Ombre - Bilan

En 2020, une version amendée du rapport bilan de l'étude départementale de l'ombre commun a été produite. Celle-ci fait suite à la volonté de pouvoir faire émerger un rapport bilan comme sur d'autres anciennes études de la FDAAPPMA68 afin de valoriser les données historiques produites (période 2013-2018).

Malgré tout il convient de replacer le projet dans son contexte. Ainsi, si une partie des méthodologies employées dans le cadre du rapport peuvent paraître obsolètes, elles permettent néanmoins un comparatif facilité avec les anciennes données de l'étude sur la période 2013-2018.

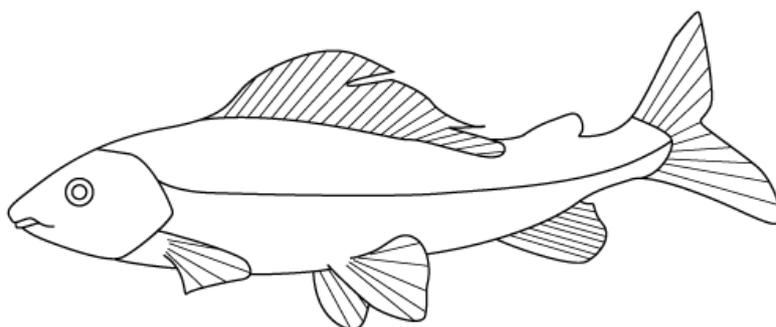
Une conclusion mise à jour permettra également de valoriser ces données antérieures dans le cadre de mesures de gestion ou d'apports de connaissances locales auprès des partenaires.

❖ Ce qu'il faut retenir

- ✓ Des résultats à nuancer quant aux comparatifs réalisés liés aux limites des protocoles employés (méthode d'inventaire par sondage qualitatif mais non quantitatif, effectifs liés à l'effort d'échantillonnage, peu de sujet de plus de 3 ans pour les lectures d'écaillés, etc.) ;
- ✓ Obtention de données d'occurrence par secteur pour l'Ombre :
 - Bonne implantation sur la Thur entre Bitschwiller-les-Thann et Ensisheim, ainsi que sur la Doller à l'aval de Burnhaupt-le-Haut jusqu'à la confluence avec l'Ill ;
 - Une implantation bonne à moyenne sur la Fecht (de Bennwihr à Guémar) ;
- ✓ Comparativement aux anciennes données de Schwebel et Reiningger (2001), l'Ombre semble bien implanté dans le département avec une reproduction effective mise en évidence depuis 6 ans ;
- ✓ La taille des ombres de l'année est en moyenne de 12 cm avec des taux de croissances variables selon les bassins et une taille à la première reproduction de 40 cm en moyenne.

Néanmoins au regard des observations présentées, des mesures halieutiques pourront être proposés à l'échelle départementale telles que :

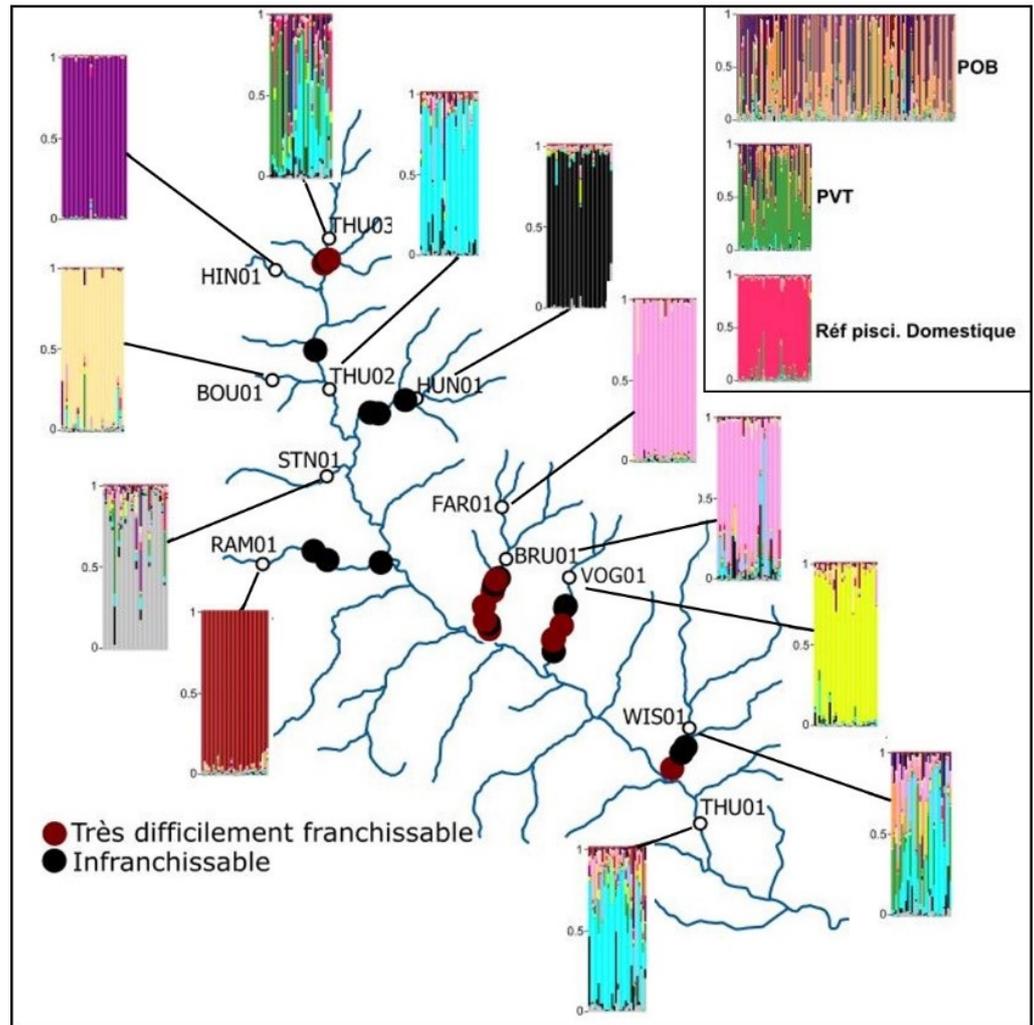
- ✓ Une levée de l'interdiction de pêche de l'ombre, tout en maintenant une interdiction de conservation à titre préventif pendant plusieurs années (pêche dite en « no-kill ») ;
- ✓ Une réflexion sur les dates d'interdictions de marcher dans le lit du cours d'eau (reproduction tardive de l'Ombre) ;
- ✓ La validation de l'intérêt de l'arrêt des opérations de repeuplement avec des populations sauvages en place fonctionnelles (pour éviter des pollutions génétiques).



7. Clôture de l'étude RTB Thur de 2019

En 2020, une version finale du rapport de l'étude des **Ruisseaux de Tête de Bassin** versant a été produite, notamment avec les derniers résultats de l'étude **génétique** qui étaient attendus.

L'analyse de la génétique des truites a donc portée sur 30 échantillons différents par station. 200 individus pour les piscicultures ont également été prélevés (150 pour la pisciculture de Obenheim et 50 pour l'AAPPMA Vallée de la Thur) soit un total de 560 individus analysés, à raison de **3 stations sur le cours principal et de 9 sur les affluents.**



Répartition sur chaque secteur des génotypes obtenus

❖ Ce qu'il faut retenir

- ✓ Les repeuplements réalisés sur le bassin de la Thur à partir des souches dites « Baerenbach » ont influencé la structure génétique des populations à hauteur de 38% ;
- ✓ 62% des individus, soit la majorité, présente une origine différente, et pourrait être assimilés à une origine naturelle du bassin de la Thur ;
- ✓ Aucune trace génétique de la souche de pisciculture domestique utilisée classiquement dans le passé pour les repeuplements des cours d'eau français n'a été trouvée sur le bassin de la Thur (souche dite « INRA » classiquement utilisée en France). Ce résultat suggère que ce bassin n'a pas été massivement repeuplé à partir de souches domestiques ;
- ✓ La population de truites montre une forte structuration génétique. Les analyses suggèrent la présence d'au moins 9 clusters génétiques différents ;
- ✓ Il est difficile de mettre en évidence un effet significatif des obstacles aux migrations pourtant très présents sur ce bassin. Mais cela est à nuancer avec les introgressions génétiques de truites d'origines anthropiques qui gomme ces observations ;
- ✓ En effet, la structuration excessive observée sur le bassin est géographiquement cohérente lorsqu'elle est mise en rapport avec la localisation des obstacles considérés comme totalement infranchissables. La présence de ces obstacles semble donc fortement structurer génétiquement la population de truites du bassin de la Thur.

8. Frayères artificielles sur le Canal du Rhône au Rhin

Le canal du Rhône au Rhin est une voie d'eau créée à la fin du 18^{ème} siècle et achevée en 1831 dans le but de relier le trafic du Rhône et du Rhin pour faciliter les échanges de marchandises.

La Branche Sud du Canal connaît une perte massive et globale de fonctionnalité du milieu, due essentiellement au **manque de surface favorable à la reproduction** du sandre, mais également de la plupart des poissons (estimée à 92% selon le PDPG).

Afin de pallier ce déficit de frayères, la Fédération a mis en place depuis 2004 **des supports artificiels de ponte**.

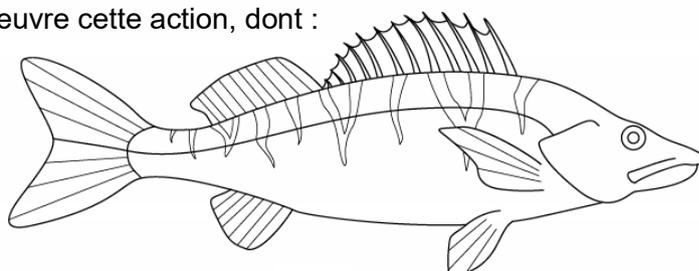
18 frayères artificielles ont à nouveau été mises en place en 2020.

Il est préférable d'assurer un entretien régulier de ces frayères afin de limiter leur colmatage à la suite du passage des bateaux.

Ceci a été permis grâce à l'aide de bénévoles et de plusieurs stages de découverte.

Au total, 12 jours ont été nécessaires pour mettre en œuvre cette action, dont :

- 1 jour pour la mise en place
- 1 jour pour le nettoyage et le rangement
- 10 j (3h par journée) pour le suivi.



Ces frayères artificielles ont présenté des **résultats très satisfaisants** puisqu'elles ont accueilli au moins une ponte de sandre, mais également de cyprinidés, avec des quantités importantes d'œufs.

Rappelons qu'il a été calculé que 1 frayère artificielle doit produire environ **50 sandres adultes**.

Ces supports de ponte sont également utilisés par les autres espèces fréquentant le canal.



Ponte de Sandre



5.9. Perspectives

1. Pollutions et mortalités piscicole

L'année 2020 a été plutôt clémente envers nos cours d'eau vis-à-vis des alertes lancées pour pollution. Bien que, comme chaque année, **un certain nombre de pollutions et de mortalités nous ont été remontées**

(pollution à Lutterbach avec un rejet d'huile ou du Rimbach notamment). Les problèmes sont heureusement restés en-deçà de ce que l'on aurait pu craindre notamment lors des périodes de confinement (sans personne aux bords de l'eau).

Néanmoins, la Fédération a pu développer **un bon retour d'expérience en 2020** par rapport à ces événements permettant ainsi le **déploiement de nouvelles mesures** pour l'année suivante avec notamment :

- ✓ La mise en place de fiches « signalement » ;
- ✓ Une meilleure bancarisation des données et des alertes ;
- ✓ Un lien renforcé avec les services de l'état.

Ceci avec pour objectif de **renforcer encore notre rôle de lanceur d'alerte**. Mais attention, **pour réussir nous avons besoin de l'implication de tous**. Si vous êtes témoin de toute anomalie, il est **nécessaire de noter un certain nombre d'informations** (date, heure, lieu exact et photographies) **car sans cela, nous ne pouvons intervenir efficacement !**

Signaler toute anomalie 

1. Je note le lieu précis
2. Je caractérise l'atteinte soupçonnée
3. Je prends des photos
4. Je contacte la Fédération
par téléphone : 03 89 60 64 77
ou 03 89 60 64 78
5. Puis en cas de non réponse,
je contacte par ordre de priorité :
- l'OFB : 03 89 33 90 03
ou 06 72 08 11 43
- la gendarmerie
- les pompiers, en cas de pollution
chimique sévère : 18
- la DDT : 03 89 24 84 40
6. J'envoie un mail descriptif des faits
à la Fédération, illustré de photos.

2. Vers une meilleure communication des actions scientifiques

En 2020, la Fédération du Haut-Rhin a eu la chance de pouvoir **mettre en lumière un certain nombre d'actions de notre réseau associatif**. L'objectif est de pouvoir communiquer sur nos actions techniques mais aussi et surtout, de pouvoir mieux **mettre en évidence certaines problématiques auprès du grand public**, parfois encore peu informé malgré une prise de conscience collective croissante (pollution, sécheresse, état des populations piscicoles, etc.).

 [Reportage TF1, Journal de 20H du samedi 11 juillet](#)

 [Edition du dimanche 12 juillet de l'Alsace / DNA](#)

 [Reportage France 3 Alsace, Journal 12/13 du 06/06/20](#)

 [Reportage France 3 Alsace, Journal 19/20 du 14/09](#)

En parallèle de ces actions de communication auprès du grand public, la Fédération a établi en 2020 le constat d'une forte nécessité de **valorisation du travail de l'équipe technique à travers l'export/la mise en ligne de ses productions**.

Ainsi, il sera bientôt possible sur une nouvelle rubrique de notre site internet (peche68.fr/) de pouvoir entreprendre la lecture des anciennes productions de la Fédération remises à jours et des nouvelles productions des études en cours.

3. Vers une modernisation des outils scientifiques et une émergence de projet accélérée

Ainsi, **en termes de perspectives** et afin de mieux comprendre les interrelations systémiques qui peuvent exister dans les cours d'eau de notre département, il est pertinent de proposer d'autres approches (coupler des données biologiques avec des composantes physiques telles que les ouvrages, réaliser une étude centrée sur la génétique des populations ou encore la mise en place de nouveaux outils de statistique, de cartographie et de modélisation).



C'est dans ce cadre que prennent place les **nouveaux programmes d'étude de la Fédération** afin de parfaire cet apport de connaissance et préserver au mieux nos milieux aquatiques (étude Ruisseau tête de Bassin Versant, Plan d'inventaire Quinquennal, étude des plans d'eau, etc.). 2020 fut un tournant pour le Pôle Technique de la Fédération et l'objectif est de pouvoir capitaliser sur cette nouvelle dynamique lancée depuis 2019.

❖ Objectifs

- ✓ Modernisation des outils techniques (méthodes d'études novatrices) ;
- ✓ Favoriser l'émergence de projets d'acquisition de connaissances et de restauration accélérée.



Cartographie des habitats à l'aide d'un drone

6. POLE LOISIR PECHE

Cette saison fut riche en nouveautés halieutiques ! On peut notamment citer :

1. La Réglementation

Comme chaque année, la Fédération fait évoluer la réglementation à l'échelle départementale afin qu'elle réponde aux attentes grandissantes des pêcheurs tout en prenant en compte les besoins biologiques des espèces piscicoles. Toutes ces mesures, malgré un contexte local, doivent rester en harmonie avec la trame réglementaire nationale pour en favoriser la lisibilité et la compréhension pour tous.

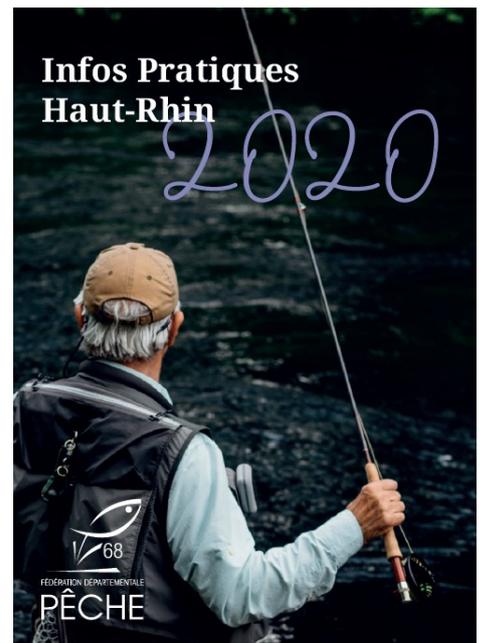
Cela se traduit concrètement en 2020 par :

- ✓ De nouvelles **dates d'ouverture de la pêche** du Brochet et du Sandre :
 - Dernier samedi d'avril pour le Brochet (décision nationale),
 - **1er samedi de juin** pour le Sandre (décision alsacienne) ;
- ✓ **La réduction des quotas de capture** pour le Brochet et la Truite (décision départementale) :
 - 3 carnassiers dont 1 brochet / jour,
 - 4 salmonidés / jour ;
- ✓ **La protection du Brochet** en 1^{ère} catégorie piscicole, à cause de sa raréfaction (décision nationale) :
 - Application des quotas de capture,
 - Application de la taille minimale de capture.

❖ La pêche professionnelle

La réglementation départementale ne s'applique pas uniquement à la pêche de loisir mais également à la **pêche professionnelle**. C'est lors des propositions d'ajustement de *l'arrêté préfectoral portant réglementation permanente relative à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Haut-Rhin 2021* que le pêcheur professionnel s'est manifesté auprès des services de l'Etat pour étendre ses périodes de pêche.

La Fédération, en défenseur des pêcheurs et en sa mission de protection de l'environnement, s'est opposée vivement à la proposition de **prolongation de la pêche du Sandre jusqu'à la mi-mars**. Malgré tout, les services de l'Etat ont décidé de ne pas prendre en considération nos avis et argumentaires.

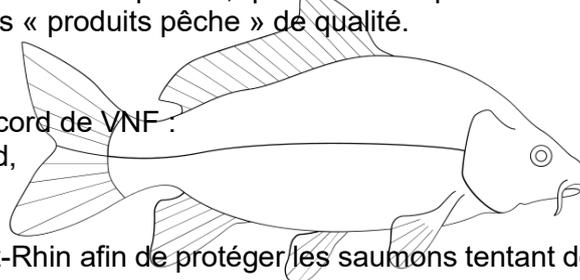


2. Parcours de pêche

Le développement et l'aménagement de parcours de pêche restent une priorité, que ce soit du point de vue de la protection de la ressource piscicole ou pour proposer des « produits pêche » de qualité.

C'est ainsi qu'ont vu le jour :

- ✓ **2 nouveaux parcours « carpe de nuit »**, grâce à l'accord de VNF :
 - Sur le Canal du Rhône au Rhin à Saint-Bernard,
 - Sur le Canal de Colmar à Colmar ;
- ✓ Une **nouvelle réserve de pêche** au débouché du Petit-Rhin afin de protéger les saumons tentant de rejoindre leurs zones de reproduction.



Pour chaque création de parcours, la Fédération s'emploie à répondre aux attentes des pêcheurs, afin de proposer au sein du Haut-Rhin un site idéal pour chacune des pratiques.

La mise en lumière de secteurs de pêche demande au préalable une réflexion objective et construite de façon à prendre en compte chaque acteur et facteur du milieu.

Il s'ensuit généralement le travail de terrain avec la reconnaissance puis la réalisation des aménagements. Un grand merci aux bénévoles qui ont donné de leurs temps pour les pêcheurs du Haut-Rhin.

3. Accès et circulation

Depuis plusieurs années maintenant, de nombreux problèmes de circulation et d'accès à nos cours d'eau/canaux émergent ou s'accroissent un peu partout dans le Haut-Rhin, restreignant ainsi plusieurs zones de pêche.

La Fédération continue à se dévouer sur cette problématique d'importance majeure pour améliorer la situation des pêcheurs. Cette année ont eu lieu plusieurs réunions de concertation avec la Brigade de Gendarmerie Fluviale, les Brigades Vertes, les Voies Navigables de France (VNF) afin de solutionner les problématiques sur l'accès motorisé, la pêche de nuit, les mises à l'eau, les zones de sécurité, etc. Nos interlocuteurs ont fait preuve d'une bonne compréhension et de bonnes volontés pour améliorer la situation des pêcheurs.

La Fédération reste confiante pour solutionner ce problème qui suscite la grogne des pêcheurs mais il faudra rester patient pour voir les aboutissements de ces mesures.



4. Le Domaine Fédéral : Etang Vauban, Plan d'eau de Courtavon et Lac de Kruth-Wildenstein

La Fédération de Pêche est en charge de la gestion halieutique de ces sites, inclus dans la réciprocité, avec la volonté et de rendre ces sites attractifs. Bien que déjà très largement connus et plébiscités par les pêcheurs, cela demande une attention toute particulière.

Cette année, plusieurs spécificités ont directement impacté ces parcours. Les trois sites ont tout d'abord subi la fermeture liée aux mesures sanitaires. Il aura fallu rassurer et préparer le retour des pêcheurs qui attendaient avec impatience de pouvoir rejoindre les abords des plans d'eau.

Les pêcheurs habitués à arpenter les berges du **lac de Kruth**, n'ont pas pu profiter pleinement du site.

En effet, en 2020, le barrage de Kruth-Wildenstein a fait l'objet de travaux pour sécuriser le barrage, menés par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, propriétaire du barrage.

Une digue a été érigée au milieu du lac afin de limiter les impacts sur les activités qui sont maintenues en amont et afin de constituer une réserve d'eau pour soutenir le débit de la Thur. Les abaissements successifs ont mis à mal les populations piscicoles et les pêcheurs qui ont dû, une fois de plus, subir cette situation.



La Fédération suit de près ces travaux qui sont toujours en cours en raison d'un problème d'étanchéité. Le lac va donc subir des abaissements sévères sur les deux parties, sans que l'on sache précisément quand et pour combien de temps.

Alors que tous les pêcheurs et amoureux de ce site d'exception de la vallée de la Thur attendaient un retour à la normale dès l'hiver pour le lac, 2021 connaîtra encore ces travaux qui vont encore fortement impacter l'activité pêche et l'écosystème du lac. La Fédération reste bien entendu vigilante pour surveiller le peuplement piscicole et défendre les intérêts des pêcheurs.

A Courtavon, c'est l'extension de la période de pêche en embarcation non motorisée et en **float-tube** sur le plan d'eau de Courtavon qui a vu le jour. La pratique est désormais autorisée du dernier samedi d'avril au 31 décembre.

Une réflexion portée par la Commission de gestion a amené à la création d'une **réglementations commune** aux sites Fédéraux, qui verra le jour en 2021.



6.1. Les animations

Défini comme axe de développement prioritaire par le CA de la Fédération, les animations ont fait l'objet d'une nouvelle dynamique depuis 2019, marquée par :

- ✓ La création d'un APN fédéral,
- ✓ La mise en place de stages de pêche thématiques.

1. Les séances « découverte de la pêche »

Ces séances découvertes sont dispensées de façon à faciliter l'apprentissage, en limitant la quantité d'informations à assimiler et en **favorisant la partie pratique**. Pour ces jeunes, la **partie théorique** est bien entendue incontournable, mais abordée de façon simplifiée afin de rendre plus agréable la compréhension.

Outre le fait de faire découvrir la pêche au plus grand nombre, nous leur inculquons les valeurs écoresponsables (respect du poisson, du milieu aquatique et du site).

En 2020, ces séances ont été mises à mal par les diverses mesures liées à la pandémie. Le partenariat développé avec Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) depuis plusieurs années n'a pas pu avoir lieu cette année, et le projet développé sur la même base avec la ville de Colmar a dû être reporté. La séance avec le Service Jeunesse de la ville de Bartenheim a pu être maintenue, merci à l'AAPPMA d'HUNINGUE qui nous a accueillis cette année encore.



2. Développement de l'Atelier Pêche Nature Fédérale

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ont pour objectif de permettre au **pêcheur débutant**, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. Sur la base de critères définis par l'APAVE – organisme certificateur – l'APN transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

- Le **respect du poisson**, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.
- La **conscience** du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'Homme.
- Le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.
- La **connaissance** du rôle des **associations agréées** de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.





Pour rappel, les objectifs des APN sont :

- Aider les jeunes à progresser dans leur pratique ;
- Faire découvrir et approfondir des techniques variées leur permettant ainsi de trouver leur pêche préférentielle ;
- Permettre aux participants de rencontrer des jeunes de leurs âges partageant la même passion ;
- Permettre un suivi de l'évolution des jeunes pêcheurs dans leur pratique technique, mais également dans leur comportement de pêcheur responsable.

Les séances d'ateliers pêche nature ont lieu les mercredis après-midi, sur le secteur de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A). Chaque mercredi, les jeunes pratiquent des techniques différentes sur des secteurs adaptés. Les séances ont eu pour thématique : la pêche des poissons blancs (coup, feeder et anglaise) et des carnassiers (spinning et casting).

Le confinement de début d'année nous a contraint de décaler les premières séances de notre APN, mais une fois les restrictions levées, la Fédération a tout mis en place pour permettre aux jeunes de faire le plein de grand air.

Les séances ont connu un réel succès auprès des jeunes pêcheurs.



3. Poursuite des stages de pêche thématiques

Nos stages thématiques sont destinés à compléter l'offre des produits pêche à destination des jeunes, ils ont pour objectif principal de faire évoluer les participants vers **une pratique autonome**, le respect et la connaissance du milieu et de la ressource piscicole.



Ils se déroulent sur quatre jours consécutifs, du lundi au jeudi. Les enfants sont déposés au lieu de rendez-vous chaque matin à 8h30 et récupérés à 17h30. L'objectif étant de faire **découvrir le patrimoine piscicole riche et diversifié** du Haut-Rhin, l'accent a été mis sur **l'itinérance**.

Le confinement n'a pas permis d'effectuer le stage « Truite », le stage coup/carpe n'a, quant à lui, pas su trouver son public. En 2021, cette thématique sera abordée sous une autre forme, avec une durée plus courte. L'engouement pour les autres thématiques reste fort, les stages « truite » et « carnassiers » seront maintenus sous la même forme en 2021.

4. Adhésion à l'Ariéna

L'Ariéna (Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace) est une association de droit local qui a pour mission principale **d'animer, d'accompagner, de former et de représenter les 45 structures d'éducation à la nature et à l'environnement sur le territoire alsacien**.

Elle aborde dans ses actions de sensibilisation tous les enjeux liés à l'environnement, à la nature, aux patrimoines et à la qualité de la vie et contribue ainsi à faire progresser les connaissances sur tous les enjeux environnementaux et à favoriser l'évolution des comportements vers une attitude plus responsable.



La Fédération ayant pour ambition de devenir une structure forte et porteuse en termes **d'éducation à l'environnement** liée aux milieux aquatiques, c'est tout naturellement que nous nous sommes tournés vers l'association à la tête du réseau alsacien pour l'initiation à l'environnement et à la nature.

À travers la signature de la Charte de l'Ariéna, la Fédération s'engage à travailler ensemble, à contribuer à la solidarité, à la coopération et à la construction collective entre associations membres, partageant des valeurs et une même mission d'éducation à la nature et à l'environnement pour tous. Cela nous ouvre des possibilités de partenariat avec d'autres membres du réseau, les soutiens dans la création de projet, des ressources pédagogiques supplémentaires et des formations.

Faire partie d'un tel réseau est un atout indéniable pour l'avenir et le développement de notre structure.

5. Partenariat avec l'Ecomusée d'Alsace

Afin de dispenser des séances **d'éducation à l'environnement** en lien avec les milieux aquatiques, la Fédération s'est tournée vers un acteur majeur du Centre Alsace en termes d'animation à destination du grand public, **l'Écomusée d'Alsace**. L'année 2020 nous a permis d'établir un lien solide avec cet acteur qui a donné le jour à un partenariat avec la volonté de s'inscrire dans un programme d'actions au long terme. L'objectif du lien entre nos deux structures est le partage de connaissances et compétences avec la création de projets sur le thème des milieux aquatique et de l'activité pêche sur le site de l'Écomusée. Mais aussi la mutualisation des moyens de communication et de valorisation de nos actions auprès des différents publics.

Situé sur la commune de Ungersheim, l'Ecomusée présente un fort potentiel et une diversité de milieux aquatiques, sera un atout majeur pour le développement de nos actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Les séances découlant de ce partenariat devraient voir le jour dès 2021.

écomusée
d'Alsace

Écomusée vue du ciel
©Vincent Voegtlin



6. Acquisition d'un véhicule d'animation

La Fédération a fait l'acquisition d'un véhicule dédié aux actions d'animation et de promotion du loisir pêche. Ce fourgon a été aménagé et floqué pour répondre au mieux aux différentes missions et interventions sur tout le département.

Cet investissement, devenu indispensable, a été possible grâce au soutien et aux subventions de partenaires suivants :

- ✓ La Fédération Nationale de la Pêche en France ;
- ✓ La Région Grand Est ;
- ✓ Le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Fort à parier que ce fourgon deviendra l'icône de nos actions d'animation et d'éducation à l'environnement.



6.2. Les manifestations

1. La Fédération présente sur diverses manifestations

La Fédération a participé à des manifestations afin de **promouvoir l'activité pêche** et la protection des milieux aquatiques, mais surtout pour mettre en avant le patrimoine riche et varié que nous offre le Haut-Rhin, aujourd'hui accessible grâce à la réciprocité.

En 2020, la Fédération a tenu un stand sur :

- ✓ Festivitas (ParcExpo Mulhouse) ;
- ✓ Journée Animation, promotion vente de carte à Décathlon (Dornach) ;
- ✓ 2^{ème} édition du salon Pêche au Zenith, à Strasbourg ;
- ✓ Week-end « Trésor du Rhin », en partenariat avec EDF.

Les salons WILD & FICH à Offenbourg (Allemagne) et de Libramont (Belgique) ont été annulés en raison du contexte sanitaire.

Ces manifestations nous permettent avant tout d'avoir un contact direct avec le public, qu'il soit pêcheur ou non, et de toucher **le plus grand nombre**.

Un grand merci aux bénévoles qui ont pris de leurs temps pour représenter la Pêche et le Haut-Rhin.

2. Lancement d'un espace Pêche de Loisir sur le salon Festivitas

Une histoire de passions complémentaires !

FestiVitas est un salon qui a lieu au Parc Expo de Mulhouse chaque année début février et qui réunit plusieurs thèmes autour du tourisme : la gastronomie, le vin, les voyages et les loisirs. C'est ce dernier thème, le loisir, qui a amené la Fédération à y tenir un stand en 2018, déjà dans l'optique de toucher un public plus large que lors des salons dédiés uniquement à la pêche.

Le salon FestiVitas accueille chaque année plus de 20 000 visiteurs. Pour son 10^{ème} anniversaire, le Parc Expo a voulu marquer les esprits et surprendre le chaland. C'est à cette occasion que Daniel FECHTING, l'organisateur de FestiVitas, a proposé à la Fédération un partenariat à plus grande échelle qu'un simple stand, présentant le potentiel d'une telle collaboration.

La surprise fut réussie et l'expo pêche de 700 m² a rencontré un vif succès, enregistrant un nouveau record de fréquentation avec 25 300 visiteurs (+7% / 2019).



VENEZ DÉCOUVRIR
La Pêche !

En 2020, le monde de la Pêche **marque la nouveauté** pour la 10^e édition du salon FestiVitas.

Il y organise un « **espace pêche de loisir** » de 700 m², avec les Fédérations 25, 67, 68, 88 et 90 ainsi que de nombreuses associations.

Avec le soutien de nos partenaires : FNPE, AERM, AERMIC et EDF



La Fédération a également pu participer à un forum des CE au cours duquel quelques entreprises ont été intéressées par notre activité et ont tout simplement pu découvrir notre existence.

Une collaboration interfédérale réussie !

FestiVitas fut aussi l'occasion de renforcer encore un peu plus les liens entre Fédérations de l'Est de la France.

Nous en profitons pour dire un grand merci aux Fédérations du Territoire de Belfort, du Bas-Rhin, du Doubs et des Vosges, ainsi que l'association Saumon-Rhin qui ont joué le jeu à fond et sans qui ce salon n'aurait pas connu le même succès.

Rétrospective en images avec notre mascotte GLOOPS

L'Alsace - 1^{er} février 2020



Une mobilisation exemplaire des bénévoles

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, élus ou non, qui ont su donner de leur temps pour participer à donner une bonne image du monde de la pêche et faire de cet évènement une réussite et un beau moment de convivialité !



Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

6.3. La communication



Grâce aux compétences graphique de Lorelei BENHOUMEUR et à ses bonnes idées, la Fédération a enfin pu opérer une petite « révolution » en termes de

communication!



1. La Fédération lance sa chaine YouTube !

La Fédération disposait déjà d'un site internet et d'une page Facebook mais une [chaine YouTube](#) a également vu le jour en 2020.

Tout particulièrement en cette période de pandémie impactant la pratique de notre loisir, un travail constant est mené afin de faire vivre nos outils de communication.

2. Mise en ligne des rapports d'activité

Dans une volonté de transparence totale et de diffusion des connaissances, depuis 2020 les rapports annuels d'activité de la Fédération sont mis en ligne et librement consultables sur notre [site Internet](#).

3. Films promotionnels

Après deux sessions de tournage réalisées en 2018 et 2019, une troisième et dernière session était programmée au printemps 2020.

Celle-ci a dû être reporté à 2021 à cause de la crise sanitaire.

4. Carte interactive



Lancée à l'été 2019 afin de faciliter l'accès aux informations et aux parcours, une carte interactive du département est régulièrement mise à jour. Chaque lieu de pêche y fait l'objet d'une photographie.

Cette carte est consultable sur notre [site Internet](#) et compatible avec les smartphones.

Toutes les informations utiles y sont disponibles (réserves de pêche, parcours spécifiques, gestionnaires, règlements intérieurs, réciprocité, etc.).



5. Important lifting pour le Guide de Pêche 68

La Fédération a réalisé un **Guide Pêche 68**, un document à valeur touristique destiné aux personnes voulant s'essayer à la pêche, mais aussi aux pêcheurs de passage dans le Haut-Rhin.

Son objectif premier est la mise en valeur de notre patrimoine halieutique. Véritable base pour découvrir la pêche dans le Haut-Rhin, on peut y retrouver toutes les informations utiles : carte du département, les différents parcours et AAPPMA, descriptif des secteurs de pêche, tarifs des cartes pêche, etc.

Chacun saura y trouver son bonheur et en apprendre un peu plus sur notre département.

Volontairement sans date, cela permet qu'il soit d'actualité plusieurs années afin d'optimiser les coûts de conception et de fabrication.

Les 15000 exemplaires imprimés ont vocation à être distribués au plus grand nombre, **avec l'aide active des AAPPMA**.

Une version numérique est également [disponible en ligne](#).



6. Toute la réglementation dans la poche !

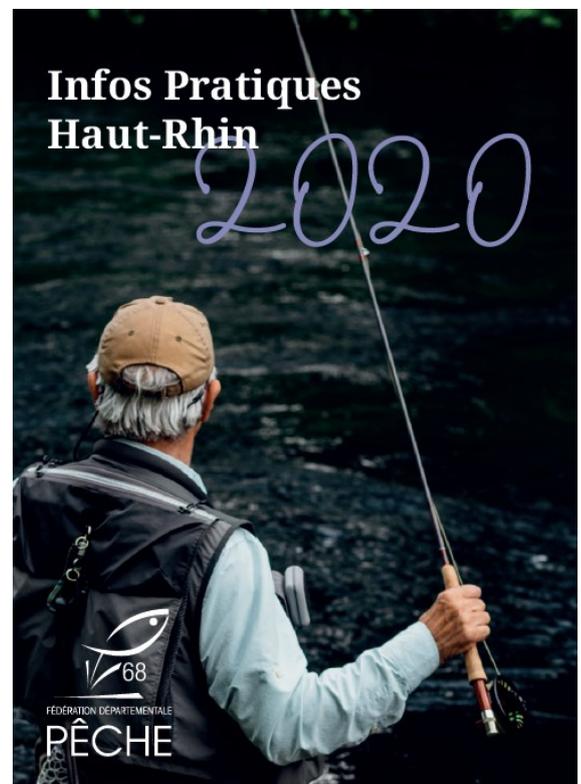
L'**Infos Pratique 68** a également subi une refonte complète. Ce document à destination des pêcheurs du Haut-Rhin, est un condensé de la réglementation applicable sur le département.

Disponible en version papier auprès des AAPPMA, des revendeurs de carte de pêche et en version dématérialisée sur [« pêche68.fr »](http://pêche68.fr) dans ses nouvelles versions Française et Allemande.



Il est plus compact mais contient toutes les informations utiles à chaque pêcheur, telles que :

- ✓ Dates d'ouverture/fermeture de la pêche ;
- ✓ Nombres de prises autorisées ;
- ✓ Tailles minimales de capture ;
- ✓ Techniques et modes de pêche autorisés, etc.



7. Un investissement pour de nouveaux outils attractifs et fonctionnels

Avec l'appui financier de la FNPF et d'EDF, d'importants investissements ont pu être consentis pour la conception et l'acquisition de nouveaux outils de communication attractifs et fonctionnels.



7. RECIPROCITE DEPARTEMENTALE

7.1. Les évolutions 2019-2020

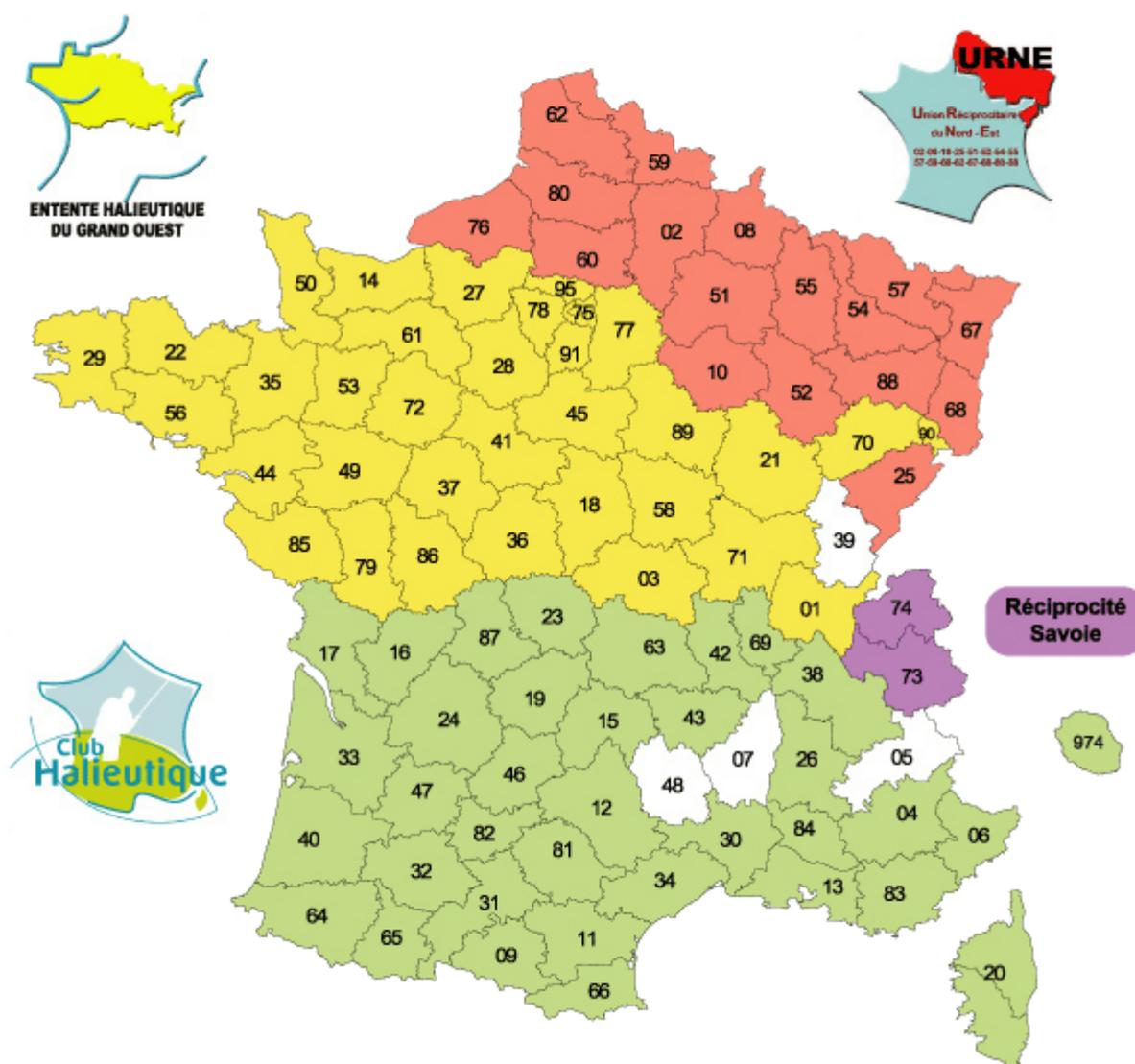
La plupart des AAPPMA ont déjà rejoint la réciprocité les années précédentes.

Aucun mouvement (entrée ou sortie) n'est à signaler au sein de la Réciprocité 68, ni au niveau national.

34 AAPPMA sur 39 sont ainsi aujourd'hui dans la réciprocité interdépartementale, portant à **93% les parcours inclus dans la Réciprocité**.



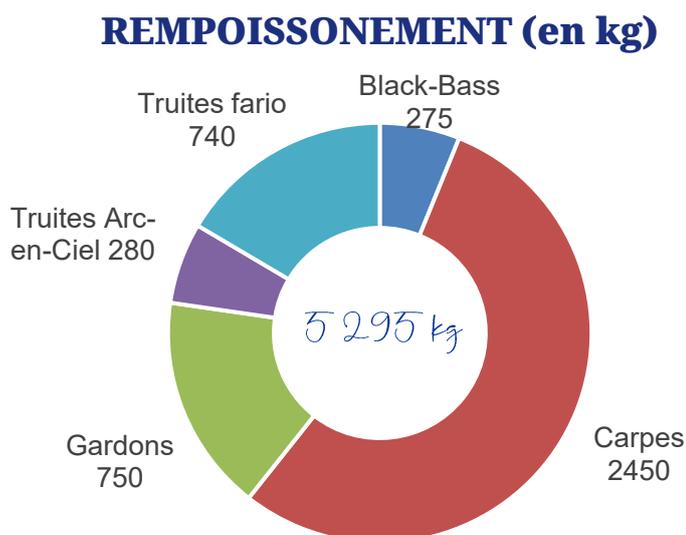
Les accords réciprocaires



Les 91 départements français adhérents à la réciprocité

7.2. Les déversements de poissons

Près de **5.3 tonnes de poissons** ont été déversées dans les eaux du **Domaine Public Fluvial et dans les eaux privées de la Fédération**, en provenance de la pisciculture Beaume, de la pisciculture Kohler, ainsi que de celle de la pisciculture impériale de la Petite Camargue Alsacienne et de celle de l'AAPPMA « Vallée de la Thur » pour les truites fario (souche dite « Baerenbach » issue de la pisciculture fédérale du Bas-Rhin).

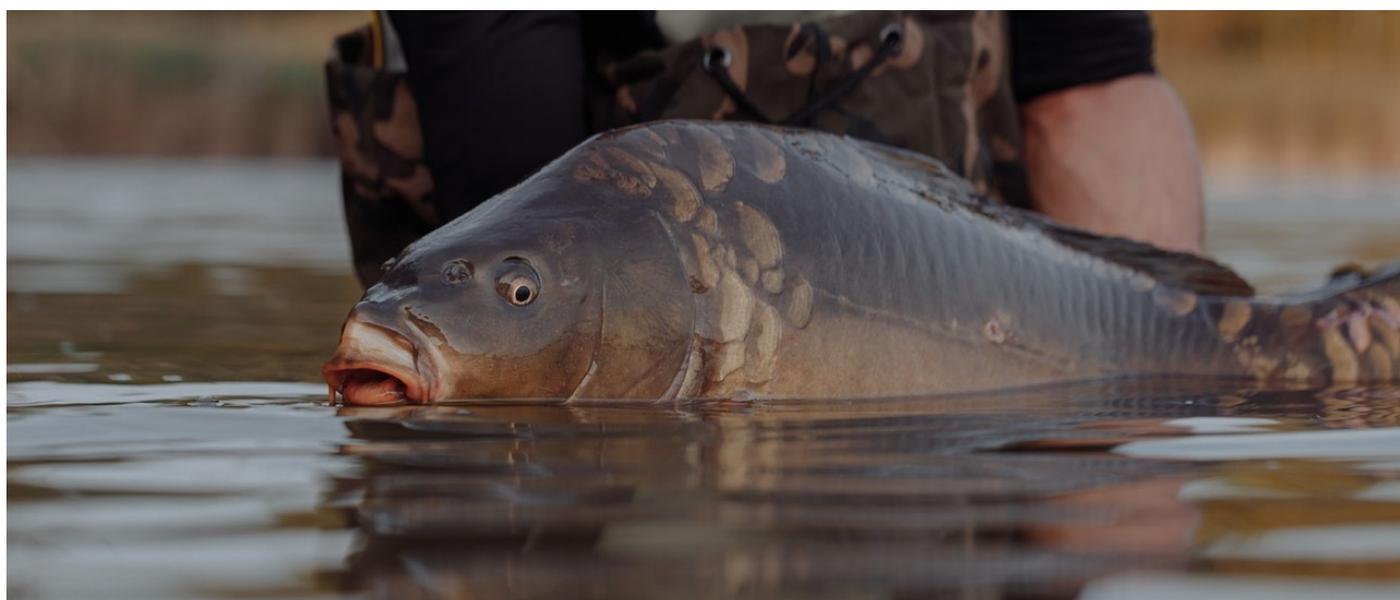


Les Truites fario adultes (550 kg) ont été déversées sur les 2 **parcours Touristiques** prévus à cet effet.

Comme chaque année, la **pisciculture impériale de la Petite Camargue Alsacienne** a fourni les alevins de Truite fario qui ont rejoint le **Vieux-Rhin**.

Les **plans d'eau fédéraux** de Vauban et de Courtavon ont accueilli 550 kg de carpes.

Les rempoissonnements habituellement effectués sur le **lac de Kruth-Wildenstein**, géré par la Fédération, n'ont pas pu être effectués comme prévu à cause des travaux menés sur le barrage. 200 kg de truites arc-en-ciel ont toutefois été introduites avant l'été dans la partie amont. Les dépenses non réalisées ont été provisionnées pour les années à venir, dès lors que le lac retrouvera un fonctionnement normal.



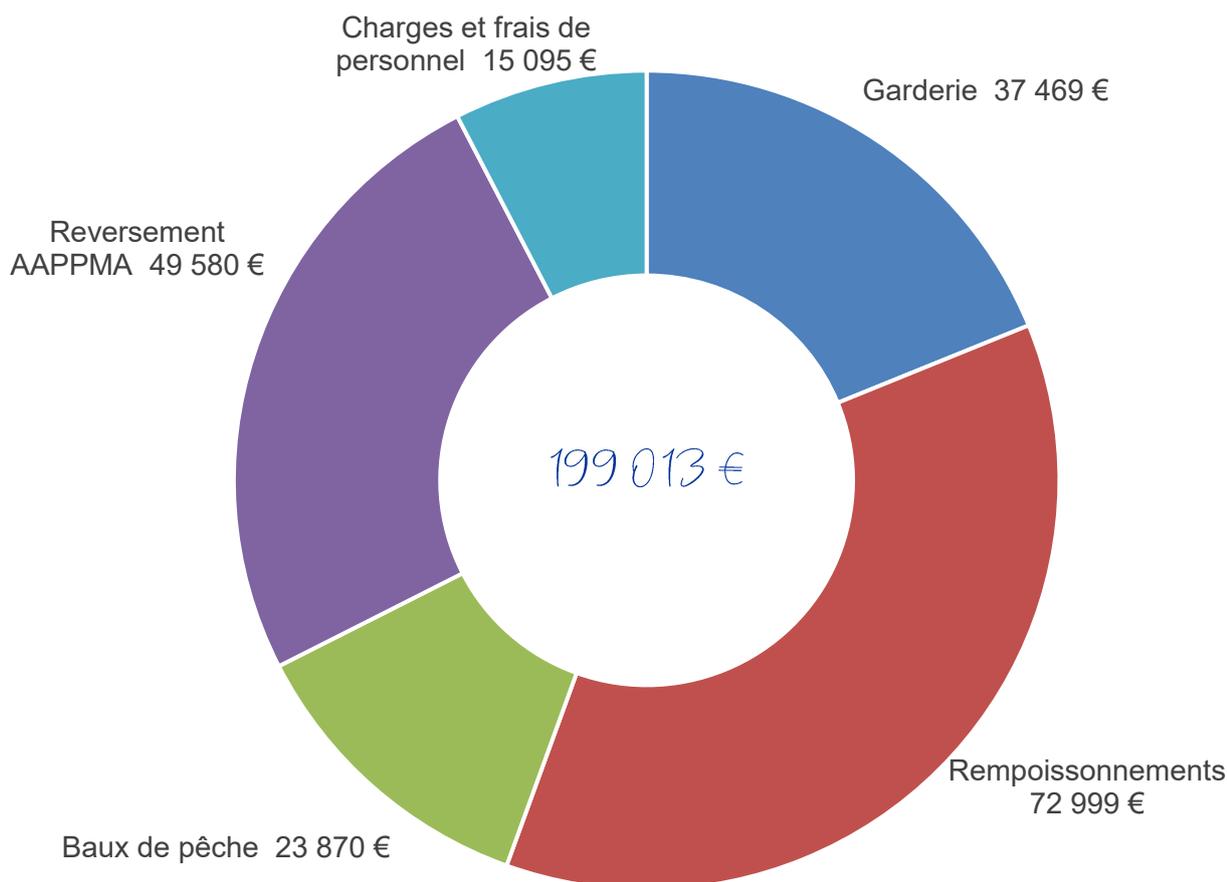
Magnifique carpe

7.3. Bilan financier

49 580 euros ont été reçus en 2020 en provenance de l'URNE, pour la saison 2019. La totalité de cette somme a été redistribuée directement aux AAPPMA réciprocitaires.

L'ensemble des dépenses en faveur de la Réciprocité 68 atteignent quasiment **200 000 euros**, réparti comme suit :

DEPENSES "RECIPROCITE"



8. ADHERENTS

8.1. Nombre d'adhérents



On dénombre **16 029 pêcheurs en 2020** dans le Haut-Rhin, contre 17 318 en 2019, soit une **baisse de 1 289 pêcheurs**, ce qui équivaut à une **baisse de 7,4 %** de l'effectif global, en majeure partie imputable aux restrictions sanitaires successives mais aussi sans doute au sentiment d'incertitude résultant du contexte sanitaire.



Variation de l'effectif des pêcheurs

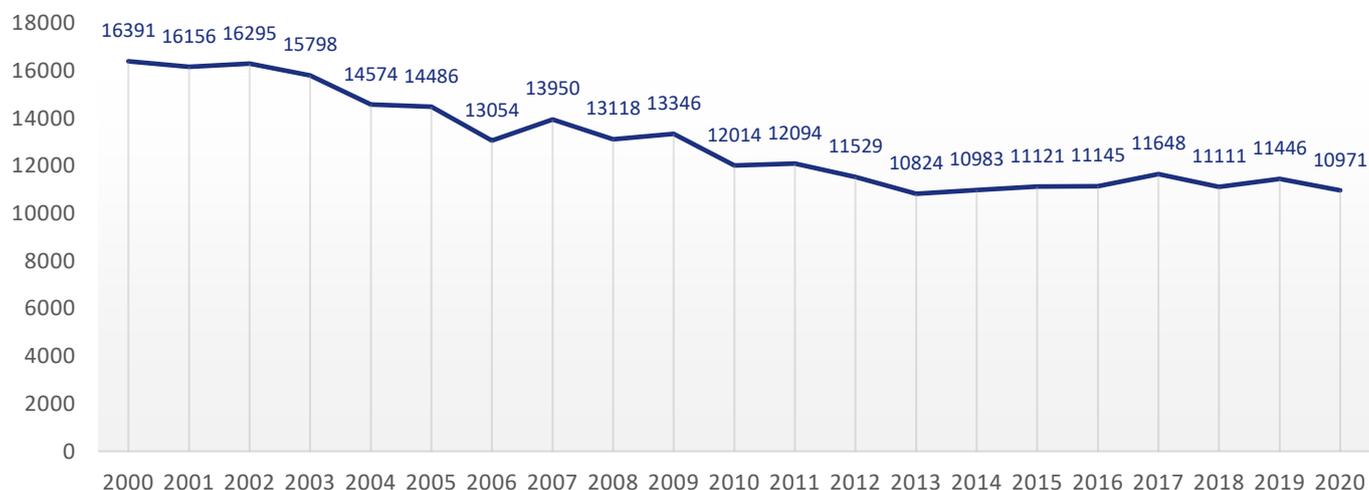


8.2. Membres actifs

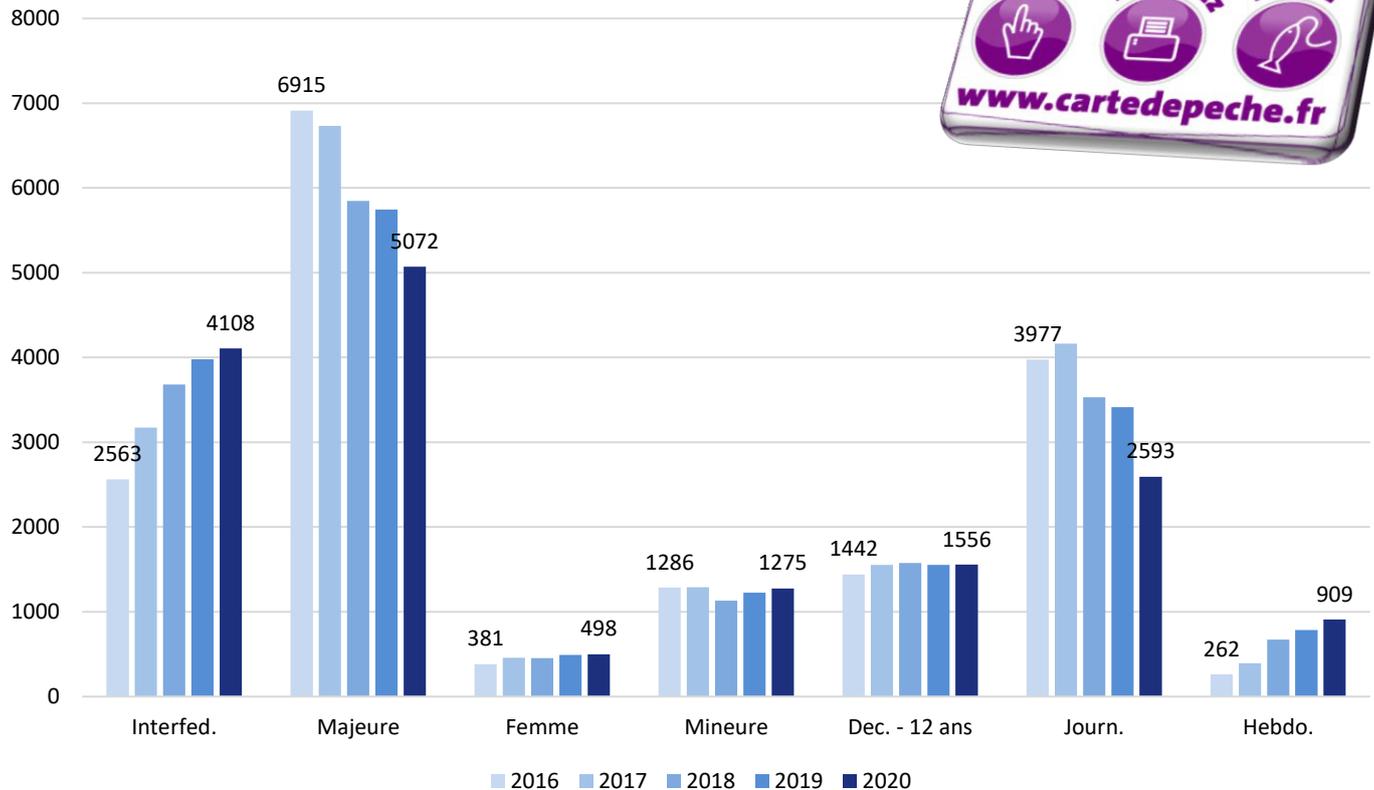
Sont membres actifs les adhérents à qui l'association a délivré une carte annuelle éditée par la fédération nationale, à l'exception des cartes « -12 ans ».

On dénombre **10 971 membres actifs en 2020**, soit une **baisse de 475 membres** par rapport à l'année précédente (11 446), ce qui équivaut à une baisse de **4,2%**.

Variation de l'effectif des membres actifs



8.3. Détail des ventes de cartes de pêche

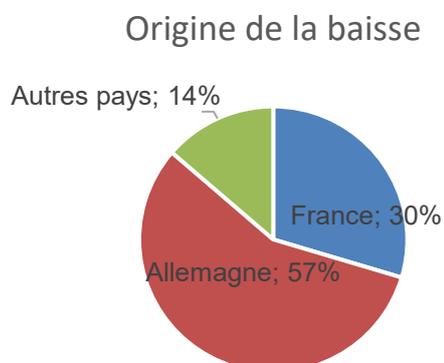


On constate plusieurs tendances sur cette nouvelle année :

- ✓ L'augmentation flagrante des **cartes interfédérales** au détriment des cartes départementales, ce qui prouve le succès et l'engouement des pêcheurs pour la réciprocité ;
- ✓ La progression lente mais constante des **cartes promotionnelles découverte femme**, qui bénéficient d'un tarif attractif ;
- ✓ Après une légère baisse, une **reconquête progressive du jeune public** grâce à diverses actions de communication et de promotion du loisir pêche, ainsi que la modernisation, notamment en termes de visibilité (création de la « Génération pêche ») ;
- ✓ Une **chute des cartes journalières** (-24%), sans doute en partie liée à leur tarif en hausse - volontairement élevé afin d'inciter les adhésions annuelles - mais aussi aux différentes restrictions sanitaires ;
- ✓ Une **hausse significative des cartes hebdomadaires** (+16%), fruit d'une campagne tournée vers le tourisme et l'évolution de la pratique de la pêche vers un loisir nomade tourné vers la nature, mais peut-être aussi liée à la peur de nouvelles restrictions sanitaires.

8.4. Analyse des effectifs

1. Baisse des membres actifs



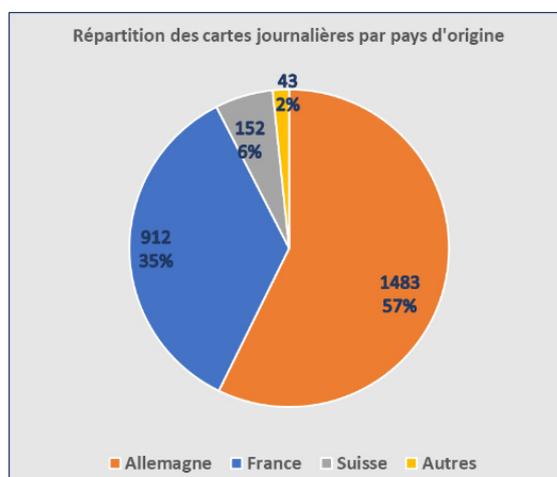
L'étude géographique de la perte des 465 membres actifs (-4.2%) montre **que 70% de la baisse constatée provient de l'extérieur de la France (Allemagne majoritairement)**.

Ceci tend à démontrer l'impact conséquent des restrictions de circulation aux frontières et aux mesures prises dans les différents pays.

En effet, les nombreux pêcheurs provenant d'Allemagne ne pouvant plus traverser la frontière, ni pêcher de nuit, ont été beaucoup moins nombreux à prendre leur carte annuelle.

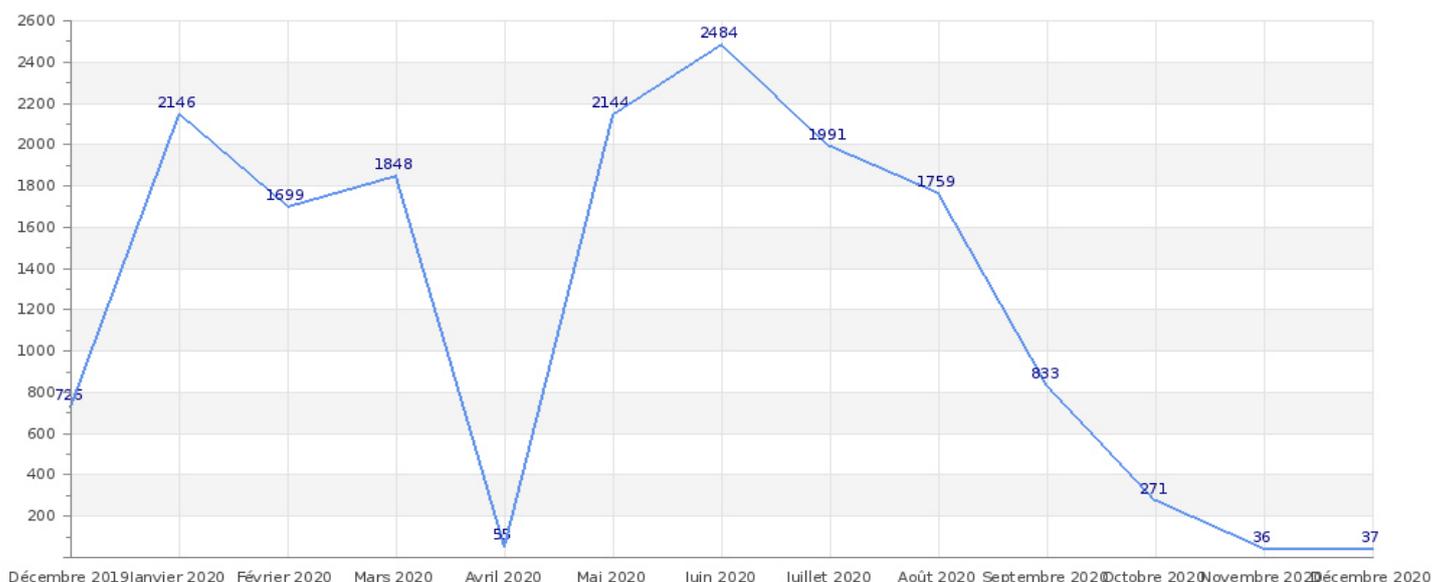
2. Baisse des cartes journalières

La tendance est exactement la même pour les cartes journalières dont la baisse constatée en 2020 provient majoritairement d'Allemagne.



3. Evolution mensuelle des ventes

Evolution des produits par mois

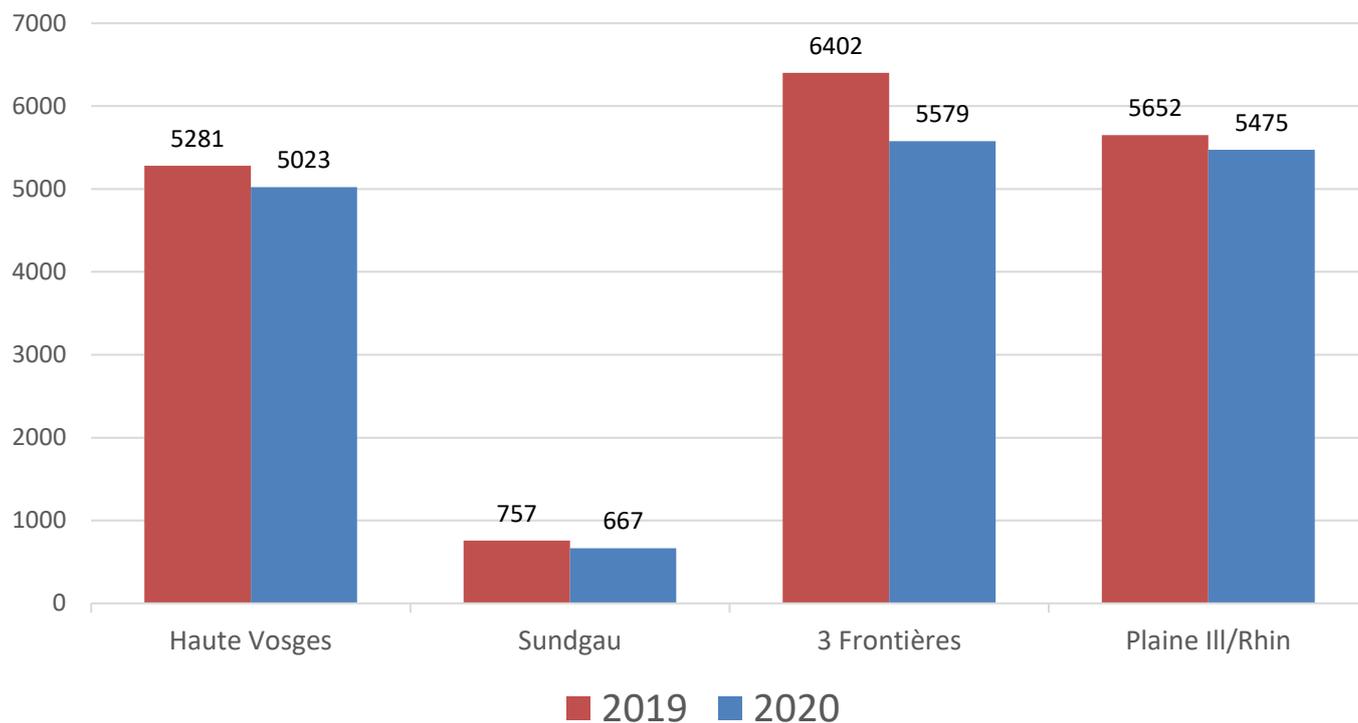


On distingue clairement l'impact du 1^{er} confinement (du 17 mars 2020) sur les ventes d'avril.

La reprise s'amorce en mai grâce à l'autorisation d'exercer un loisir en plein air sous conditions mais aussi par une météo particulièrement favorable.

4. Répartition géographique à l'échelle départementale

Evolution du nombre d'adhérents



L'ensemble des secteurs du département ont subi une baisse d'effectif.

Celle-ci reste toutefois la plus marquée dans le secteur des « 3 frontières », de par sa proximité avec l'Allemagne.

5. Répartition géographique par AAPPMA

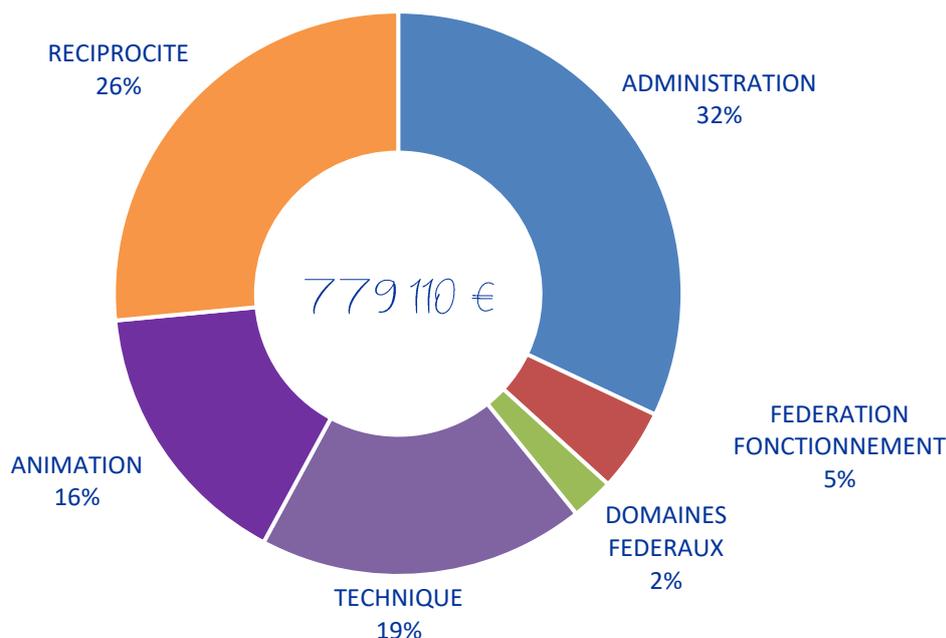
SECTEUR	Association	Carte inter-fédérale URNE		Carte Personne majeure		Carte Découverte Femme		Carte Personne mineure		Carte Découverte -12 ans		Carte Hebdomadaire		Carte Journalière 2019		
		2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
3 Frontières	HUNINGUE	98	86	117	103	14	13	23	25	51	40	7	6	127	46	
	KEMBS	60	63	85	83	11	4	27	28	36	38	7	5	42	32	
	ROSENAU	29	17	57	44	5	7	11	8	9	4	2	3	11	16	
	SAINT LOUIS NEUWEG	100	102	342	306	23	18	52	53	77	60	28	17	88	103	
	VILLAGE NEUF	1388	1361	776	649	112	127	293	279	381	334	371	450	1454	992	
	BASSE VALLEE DE LA FECHT	74	77	44	63	7	7	25	14	22	18	8	2	13	9	
Haute Vosges	BASSIN POTASSIQUE	19	28	74	52	8	6	15	15	13	14	7	5	18	16	
	ENSISHEIM ET ENVIRONS	62	68	131	99	17	11	38	53	40	42	11	7	29	22	
	GRANDE VALLEE DE MUNSTER - METZERAL	49	49	102	102	6	10	34	33	37	23	42	19	112	80	
	GUEBWILLER	87	92	168	152	20	14	35	37	64	56	0	5	50	31	
	HAUTE-THUR	94	116	159	113	23	20	31	28	68	56	64	39	176	73	
	LAPOUTROIE ESPERANCE	0	0	19	20	0	1	5	3	3	3	1	0	5	1	
	LAUTENBACH-ZELL	0	0	34	29	1	1	3	5	3	4	0	0	37	34	
	LES TRUITES DE LA WEISS - ORBEY	0	0	108	90	7	7	4	4	4	9	4	8	13	36	
	LES TRUITES DU BONHOMME	0	0	20	20	0	0	0	1	1	1	1	1	1	2	0
	LUTTERBACH	20	29	70	71	1	1	15	19	26	30	4	1	9	3	
	MUNSTER	23	23	48	49	3	6	10	11	9	9	3	6	41	23	
	OSTHEIM	16	25	44	31	2	1	9	9	3	8	2	3	0	3	
	PETITE VALLEE DE MUNSTER - SOULTZEREN	47	50	110	82	11	7	26	32	27	21	19	9	137	131	
	REININGUE	114	126	173	153	7	6	21	19	26	33	0	1	13	5	
	RIBEAUVILLE	43	56	28	24	3	5	8	8	6	8	1	2	10	2	
	ROUFFACH	23	21	37	35	0	1	16	21	3	5	0	3	0	1	
SAINTE CROIX AUX MINES	23	25	15	9	2	2	3	3	3	1	0	0	2	1		
SAINTE MARIE AUX MINES	39	39	11	8	2	2	3	1	3	1	0	0	1	2		
VALLEE DE LA DOLLER - MASEVAUX	105	108	207	209	11	11	29	40	71	90	26	23	137	143		
VALLEE DE LA THUR - THANN	149	184	244	239	16	15	30	45	47	58	7	11	66	64		
Plaine Ill/Rhin	BRUNSTATT	96	82	277	230	28	22	32	44	58	49	19	6	56	54	
	HABSHEIM	19	19	25	26	1	0	3	4	9	11	3	1	8	19	
	HERRLISHEIM	13	23	45	48	2	3	14	17	12	10	0	1	6	8	
	LA FRATERNELLE COLMAR	184	205	300	262	33	26	68	59	76	90	25	27	93	114	
	LES BROCHETS DE MULHOUSE	118	137	344	280	18	20	58	58	84	92	8	17	95	81	
	LES TRUITES DE COLMAR 1880	128	130	183	182	13	11	57	52	55	74	44	66	68	49	
	RIEDISHEIM	25	35	149	131	4	6	10	18	9	19	0	0	11	15	
	S.P.L. MULHOUSE	318	331	382	370	21	44	60	55	75	72	16	34	106	109	
	SANS-SOUICI - NEUF BRISACH	265	230	310	280	27	32	91	108	49	61	44	102	316	208	
	SAUSHEIM	40	34	118	104	7	3	15	13	29	27	24	22	46	36	
	Sundgau	BERGES DE L'ILL FROENINGEN-ZILLISHEIM	34	32	93	90	6	9	11	14	8	18	1	0	14	5
ILLFURTH		0	0	36	26	5	3	7	7	5	3	2	0	2	8	
SUD ALSACE		77	105	243	208	15	16	37	32	60	64	13	7	86	18	

Bilan financier

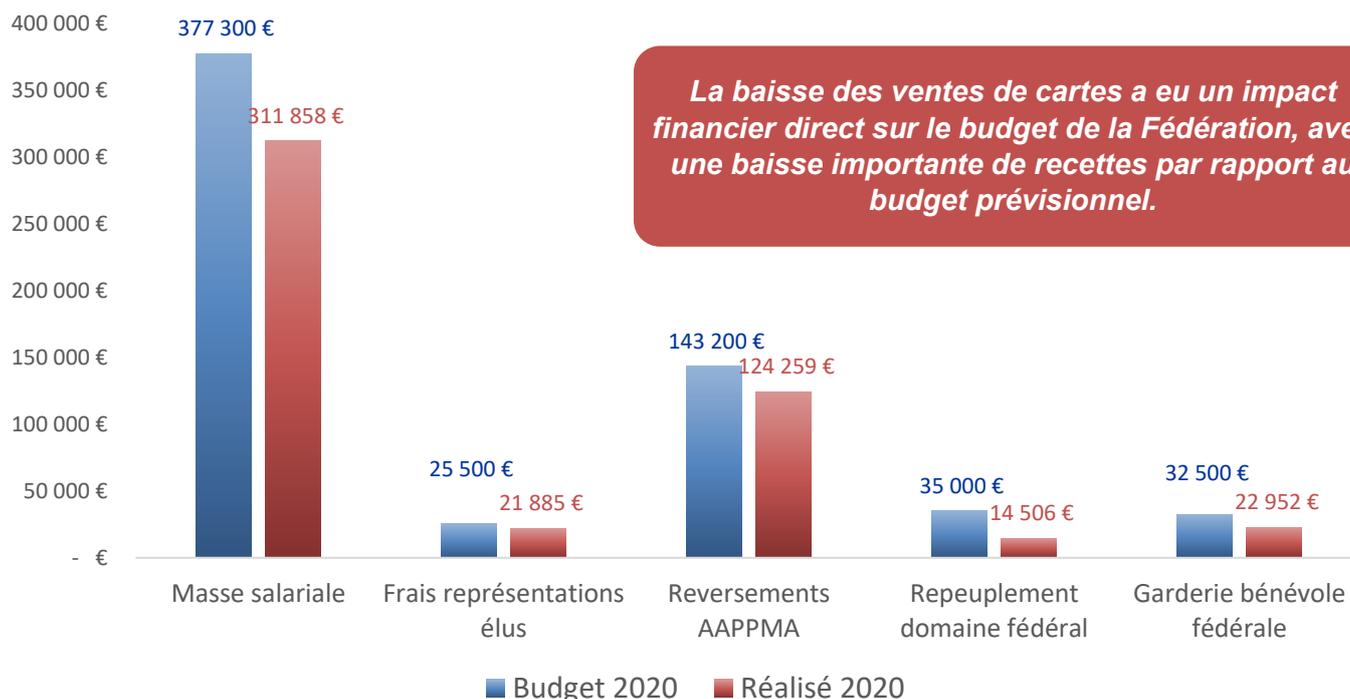
1. DEPENSES

Un certain nombre de dépenses inscrites au Budget prévisionnel n'ont pu être réalisées, du fait des nombreuses annulations ou report liés au contexte sanitaire (Festivitas, embauches décalées dans le temps, formations divers, fête de Noël, animations, assises, confinement des GPP, etc.).

En parallèle, compte tenu des nombreuses incertitudes, il a été décidé d'exécuter les investissements avec prudence afin de faire face à toute éventualité, ce qui explique également en partie des dépenses en-deçà du prévisionnel et légèrement inférieur à 2019 (- 4000 €).



ZOOM SUR QUELQUES DEPENSES



2. SUIVI BUDGETAIRE

Mis en place avec succès depuis 2019, ce suivi budgétaire réalisé en interne par le Président et la Secrétaire Comptable, sous le contrôle du Trésorier, permet de s'assurer de la bonne exécution du budget.

Ont ainsi été réalisés 3 situations budgétaires :

- ✓ Au 30 septembre ;
- ✓ Au 30 novembre ;
- ✓ Au 31 décembre.

La dernière situation est présentée ci-après.



FDAAPPMA68 - SUIVI BUDGETAIRE 31/12/2021 - AGO



DEPENSES	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Solde			Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Solde 2020
<u>CENTRE FD - FEDERATION FONCTIONNEMENT</u>				<u>CENTRE FD - FEDERATION FONCTIONNEMENT</u>				
<u>Informatique</u>								
615600	7 050	7 025,84	24,16	7020+70601	Cotisations fédérales	42 000	32 254,05	-9 745,95
627001	700	674,40	25,60					
615603	3 460	3 456,43	3,57					
613502	2 400	2 350,24	49,76					
			0,00					
<u>Téléphonie</u>								
626000-627000	4 180	3 375,79	804,21					
615602	500	484,26	15,74					
			0,00					
<u>Charges locaux</u>								
606100	900	510,03	389,97					
614000	4 800	4 510,98	289,02					
615200	5 300	5 268,05	31,95					
635120	2 620	2 614,00	6,00					
			0,00					
<u>Divers</u>								
625309	2 000	1 609,30	390,70					
618100	600	329,87	270,13					
606400	2 000	1 273,70	726,30					
6050+6029+6135	1 500	1 278,36	221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30					
			221,64					
			0,00					
			390,70					
			270,13					
			726,30		</			

FDAAPPMA68 - SUIVI BUDGETAIRE 31/12/2021 - AGO



DEPENSES	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Solde		RECETTES	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Solde 2020	
<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>					<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>				
<u>Charges de personnel</u>					<u>Aides aux salaires</u>				
6411+6412	Rémunération du personnel (25%AG)	99 000	86 965,66	12 034,34	7413	FNPF agent chargé de mission	35 250	24 675,00	-10 575,00
6451+6453+6454	Charges sur salaires	38 000	19 043,63	18 956,37	74199	Région/Etat service civique	700	463,33	-236,67
6251	frais déplacements et repas	1 885	1 880,18	4,82	79124	MSA indemnités journalières	0	1 131,50	1 131,50
						<i>provision encaissement différé 2021</i>		10 575,00	10 575,00
						<u>Subventions "actions" pour études</u>			
					741131	AERM "animation"	19 800	3 446,24	-16 353,76
					741132	AERM "Action RTB"	56 499		-56 499,00
					741132	AERM "Action thermie"	4 407	1 883,80	-2 523,20
					741132	AERM "Action Annexes III"	14764		-14 764,00
					7413	FNPF "actions techniques"	16 032		-16 032,00
						<i>provision encaissement différé 2021</i>		103 648,00	103 648,00
	<u>Frais fixes de fonctionnement</u>					<u>Prestations</u>			
6251	bénévolat (repas, déplacement)	1 700	87,71	1 612,29	7085	CD68 pêche marquage	9 600		-9 600,00
6050+290	achat matériel (pêche,laboratoire,habillement etc..)	5 040	5 032,95	7,05	7085	CD 68 pêche avant travaux	12 000	3 840,00	-8 160,00
626000	téléphones portables	700	646,59	53,41	7085	EDF pêche PAP Kembs	0		0,00
6142+6132	Loyer garage s-sol+charges	2 545	2 542,26	2,74	7085	autres PES	1 500	3 350,00	1 850,00
					706008	FD67 dépl. Agents 68 (contournement Strasbourg)	1 000		-1 000,00
6155000-60500290	Entretien matériel de pêche (oxygène - APAVE etc.)	1 000	507,48	492,52	74114	AERM aide au bénévolat	0		0,00
658001	cartes de pêches offertes	150	75,00	75,00	7413	Subvention FNPF pour formations	2 400		-2 400,00
6251	Réunions-Repas-déplacement	1 000	608,06	391,94	79118	Aide formations FAFSEA	2 300		-2 300,00
6257+6289	Réceptions-inaugurations-formations	1 500	510,80	989,20	7413	Aide matériel FNPF	3 000		-3 000,00
6289	Formation Habilitation électrique+SST	1 800	1 315	484,59					
6289	Formation cartographie+PES MEP19+ARGE	2 290	2 288	1,86	70842	convention Dollerbaechlein		3 200,00	3 200,00
6289	Formation Code patholog ASPS +QGIS IN SITU	1 980	1 980	0,00		<i>provision encaissement différé 2021</i>		3 000,00	3 000,00
2115+21834	Matériel pêche électrique léger canoe	1 675	1 018,05	656,95					
	<u>Véhicules</u>								
606201	carburant	2 320	2 317,85	2,15					
613100	géolocalisation	805	803,88	1,12	7020+70601	Cotisations fédérales	7 748	7 480,55	-267,45
616100	assurances	1 850	1 613,78	236,22					
615550+6354	entretien et réparations	2 000	41,72	1 958,28					
	<u>Etudes</u>								
	Etude "RTB" 2020	15 760	15 757,80	2,20					
	<u>Travaux</u>								
2313	Suite études 2019	20 000		20 000,00	74114	Subvention Trx AERM (80%)	16 000		-16 000,00
	DEPENSES IMPREVUES	0		0,00					
	TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE	203 000	145 036,95	57 963,05					
					TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE	203 000	166 693,42	-36 306,58	

FDAAPPMA68 - SUIVI BUDGETAIRE 31/12/2021 - AGO



DEPENSES	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Solde	RECETTES	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Solde 2020		
<u>CENTRE AN - ANIMATION</u>				<u>CENTRE AN - ANIMATION</u>					
<u>Charges de personnel</u>				<u>Aides aux salaires</u>					
6411+6412	Rémunération du personnel (25%AG)	34 000	29 126,70	4 873,30	7413	FNPF agent dével.	42 250	29 575,00	-12 675,00
6451+6453+6454	charges sur salaires	12 000	9 451,90	2 548,10	741131	AERM "animation"	11 500	1 969,28	-9 530,72
6251+6289	Frais déplacements et repas	1 155	1 150,29	4,71		Aide Fafsea / Région BP Jeps	5 000		-5 000,00
						<i>provision encaissement différé 2021</i>		12 675,00	12 675,00
<u>Frais de fonctionnement</u>				<u>Subventions</u>					
626000	téléphones portables	380	299,76	80,24	7413	Sub. FNPF formation bénévoles APN	1 000		-1 000,00
628802	Subventions APN - AAPPMA	2 500	300,00	2 200,00	7413	Sub. FNPF achat matériel pêche	3 000		-3 000,00
658001	cartes de pêches offertes	470	466,00	4,00	7413	Sub. FNPF habillement animateurs	1 600		-1 600,00
60500290+60213	achat matériel de pêche	5 000	3 804,67	1 195,33	7413	participation AAPPMA - tenues Animateurs		184,51	184,51
6231	habillement animateurs	1 600	826,35	773,65	7413	Sub. FNPF outils de communication	10 000		-10 000,00
6231+6064	Communication (fiches tech. + posters)	13 000	8 569,90	4 430,10	7413	Sub. FNPF panneaux	2 500		-2 500,00
6050	Panneaux signalétiques divers	5 000	1 601,42	3 398,58	7413	Insertions pub. Guide de la Pêche	1 250	1 250,00	0,00
6142+6132	loyer box Scheurell s/sol+charges	900	736,50	163,50	7411	Sub. EDF 68	15 000		-15 000,00
						<i>provision encaissement différé 2021</i>		4 600,00	4 600,00
60500290	Animation (stages - APN FD68 - périscolaires)	5 000	2 001,67	2 998,33	7413	Sub. FNPF développement du loisirs pêche (film)	5 000		-5 000,00
	Frayères à sandres	350	29,00	321,00					
	Promotion de la pêche (film)	5 600	3 000,00	2 600,00	7413	Sub. FNPF formation BP Jeps	5000		-5 000,00
						<i>provision encaissement différé 2021</i>		10 000,00	10 000,00
<u>Formations</u>				<u>Prestations</u>					
6289	BP JEPS	10 000	380,59	9 619,41	7085	CD68 vidange étangs Nérac	0		0,00
					706001	facturation animations	3 900	1 302,00	-2 598,00
<u>Véhicules</u>				<u>Mat divers utiles à tous les salons (chapiteau, sono...)</u>					
606201	carburant	1 716	575,91	1 140,09	7413	FNPF - subv. Véhicule animation	15 000		-15 000,00
6131	géolocalisation	280	277,20	2,80	7413	CD 68 - subv. Véhicule animation	1 000		-1 000,00
61555+605	entretien véhicule	300	2,44	297,56	7413	Région - subv. Véhicule animation	1 000	7 285,82	6 285,82
6161	Assurance véhicules	620	618,26	1,74	7413	Sub. FNPF participation Salons	1 000		-1 000,00
	Achat véhicule Animation APN FD68	25 000	23 262,75	1 737,25		<i>provision encaissement différé 2021</i>		17 000,00	17 000,00
<u>Salons</u>				<u>Participations et sub. Diverses Festivitas</u>					
605+6232	Mat divers utiles à tous les salons (chapiteau, sono...)	8 900	8 876,45	23,55	74	Participations et sub. Diverses Festivitas	10 000	12 451,60	2 451,60
625100	Salon pêche & chasse Offenburg	456		456,00	74113	Subv. FNPF organisation Festivitas	5 000		-5 000,00
625700	Frais réunions Tripartite Internationale	300		300,00		<i>provision encaissement différé 2021</i>		5 000,00	5 000,00
6251	Salon pêche Strasbourg	858	858,00	0,00	7020+70601	Cotisations fédérales	21 000	20 998,89	-1,11
6251	Salon Festivitas	25 615	25 614,58	0,42					
	DEPENSES IMPREVUES	0		0,00					
TOTAL CENTRE AN - ANIMATION				TOTAL CENTRE AN - ANIMATION					
		161 000	121 830,34	39 169,66			161 000	124 292,10	-36 707,90

FDAAPPMA68 - SUIVI BUDGETAIRE 31/12/2021 - AGO



DEPENSES	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Solde		RECETTES	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Solde 2020	
<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>					<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>				
<u>Charges de personnel</u>									
6411+6412	Rémunération du personnel (Sodano+Grob25%)	9 910	9 909,73	0,27	7083010	loyers maison éclusière Algolsheim	3 960	3 652,00	-308,00
6451+6453+6454	charges sur salaires	5 190	5 185,54	4,46					
<u>Gardes-pêche</u>									
	Partenariat avec les Brigades Vertes	15 000	14 517	483,00					
6253+6251+6257	Indemnités Garderie Départementale(+frais Axel)	32 500	22 951,64	9 548,36	7581	P.V. Gardes pêche	5 460	7 500,00	2 040,00
658001	Cartes de pêche offertes	1 500	1 480,00	20,00					
6231	Equipement garderie	500		500,00	7411300	Sub. FNPF habillement gardes	1 650	434	-1 216,35
605006	tenues gardes des AAPPMA	2 800	1 211,91	1 588,09		participation AAPPMA - tenues GPP	1 400	605,96	-794,04
	formation des gardes	2 000		2 000,00	7411300	Sub. FNPF formation gardes	1 500		-1 500,00
	-								
6226	Honoraires d'Avocat et Huissiers + Frais d'actes			0,00					
6260	téléphone & affranchissement	540	535,52	4,48	701	vente écussons, mementos	50		-50,00
<u>Véhicules</u>									
616	assurance	412	411,74	0,26					
606201	carburant	1 000	90,88	909,12					
6131+605+61555	équipement, entretien, géoloc	600	422,55	177,45					
<u>Reversement aux AAPPMA</u>									
65821	Subvention aux AAPPMA - baux de pêche	15 000	12 775,17	2 224,83	7020	ventes cartes part Réciprocité	177 000	164 072,30	-12 927,70
65822	Subvention aux AAPPMA - repeuplement	66 000	61 903,39	4 096,61					
	Subvention aux AAPPMA - reverst URNE	49 581	49 580,09	0,91	74112	Subvention URNE	49 190	49 580,00	390,00
60213	Repeuplement Fédé	32 000	14 506,15	17 493,85	74112	Subvention URNE FD68	15 790	15 420	-370,00
6350	Baux de pêche Domaine Public	13 000	11 095,12	1 904,88					
	Repeuplement Rhin truitelles	3 000		3 000,00	741100	FNPF sub. Hydro	3 000	1 500	-1 500,00
	Développement Réciprocité	8 467		8 467,00					
TOTAL CENTRE RE - RECIPROCITE		259 000	206 576,43	52 423,57	TOTAL SECTION RE - RECIPROCITE		259 000	242 763,91	-16 236,09
TOTAL DES DEPENSES		980 000	779 110	200 890	TOTAL DES RECETTES		980 000	877 853	-102 147

3. BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Le Bilan et le Compte de résultats sont réalisés depuis de nombreuses années par le **Cabinet d'Experts-comptables KPMG**, en collaboration avec la Fédération. Les documents sont présentés ci-après.



Les **réviseurs aux comptes** ont également procédé à la révision des comptes de l'année le 15 mars 2021 au siège de la Fédération. N'ayant constaté aucune erreur ou anomalie, ils proposent de **donner quitus au Trésorier**. Leur rapport est présenté ci-après.

ZWICKERT Jean-claude
FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.
29 Avenue de Colmar

68200 MULHOUSE
À Mulhouse Cedex, le 09/03/2021

Attestation de présentation des comptes annuels

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité FEDERATION DES A.A.P.P.M.A. relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 266 789 €
- Produits d'exploitation : 774 626 €
- Résultat net comptable : 49 624 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

KPMG S.A.

BISSEL Jean-Jacques
Expert-comptable



FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

Comptes annuels

09/03/2021

5 / 26



FEDERATION DES A.A.P.M.A.

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2019	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	2 500	2 500		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	46 770	19 093	27 677	
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	49 270	21 593	27 677	29 236	
	Immobilisations corporelles	Terrains	461 022	133 883	327 139	345 742
		Constructions	405 629	293 614	112 015	125 022
Inst. techniques, mat.out.industriels		46 144	45 827	316	483	
Autres immobilisations corporelles		248 418	165 153	83 264	70 917	
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours		43 659		43 659	43 659	
Avances et acomptes						
TOTAL	1 204 874	638 479	566 395	585 825		
Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	2 500		2 500	3 000	
Autres immobilisations financières	1 957		1 957	1 207		
TOTAL	4 457		4 457	4 207		
Total I		1 258 602	660 072	598 529	619 268	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances ⁽²⁾	Créances usagers et comptes rattachés	35 314		35 314	39 198
Autres créances		310 080	23 300	286 780	188 458	
TOTAL		345 394	23 300	322 094	227 656	
Divers	Autres titres					
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	337 652		337 652	352 896	
Charges constatées d'avance (4)	8 512		8 512	22 783		
Total II	691 559	23 300	668 259	603 336		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 950 162	683 372	1 266 789	1 222 605	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	852 588	807 823
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	49 624	44 764
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	84 065	75 848
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		986 278	928 437
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		30 000
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	50 000	35 000
Total II		50 000	65 000
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 960	43 290
	Dettes fiscales et sociales	64 540	78 250
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	108 009	107 627
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	3 000	
Total III		230 511	229 168
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 266 789	1 222 605
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	230 511	229 168
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens	981 480	982 535	
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services	-515 814	-530 115	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	465 666	452 420	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	286 080	275 947	
	Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	9 942	38 988		
Autres produits	12 936	18 524		
	Total des produits d'exploitation I	774 626	785 881	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	65 284	65 407
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	229 107	206 748	
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 062	11 785	
	Salaires et traitements	235 565	238 384	
	Charges sociales	76 290	80 082	
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	56 270
		• sur actif circulant : provisions	provisions	58 754
		• pour risques et charges : provisions		
Subventions accordées par l'association	72 105	72 876		
Autres charges				
	Total des charges d'exploitation II	745 686	734 039	
	Résultat d'exploitation (I-II)	28 940	51 841	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés	III		
	Déficits ou excédents transférés	IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	252	396	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers V	252	396	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières VI			
	Résultat financier (V-VI)	252	396	
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	29 193	52 238	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	17 782	15 662
	Reprises sur provisions et transferts de charges	30 000	
	Total des produits exceptionnels VII	62 782	15 662
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	80	400
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 271	2 736
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	15 000	20 000
	Total des charges exceptionnelles VIII	42 351	23 136
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		20 431	-7 474
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		837 662	801 941
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		788 037	757 176
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		49 624	44 764
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		48 020	36 456
Bénévolat		48 020	36 456
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges		48 020	36 456
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole		48 020	36 456

RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES ANNEE 2020

Le 15 mars 2021, à 14h30 heures, nous :

*Mme HEYER Yvette (AAPPMA Fraternelle de Colmar),
M. BEAUNE Michel (AAPPMA Munster) et
M. DREYFUS Thomas (AAPPMA de LUTTERBACH), excusé*

avons procédé, au siège de la Fédération, à la vérification des comptes de l'année 2019.

Le résultat financier au 31 décembre 2020 est le suivant :

■	RECETTES 2020	837 662	€
■	DEPENSES 2020	788 037	€
	Excédent au 31 décembre 2020	49 624	€

Après avoir procédé aux vérifications et aux contrôles qui nous ont semblés nécessaires, nous certifions que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la Fédération de pêche 68.

Aucune erreur ou omission n'ayant été constatée, le livre de compte a été certifié exact.

En conséquences, nous proposons de donner quitus au trésorier en félicitant le personnel administratif de la Fédération pour la parfaite tenue des comptes.

SIGNATURES :

Mme HEYER Yvette



M. BEAUNE Michel



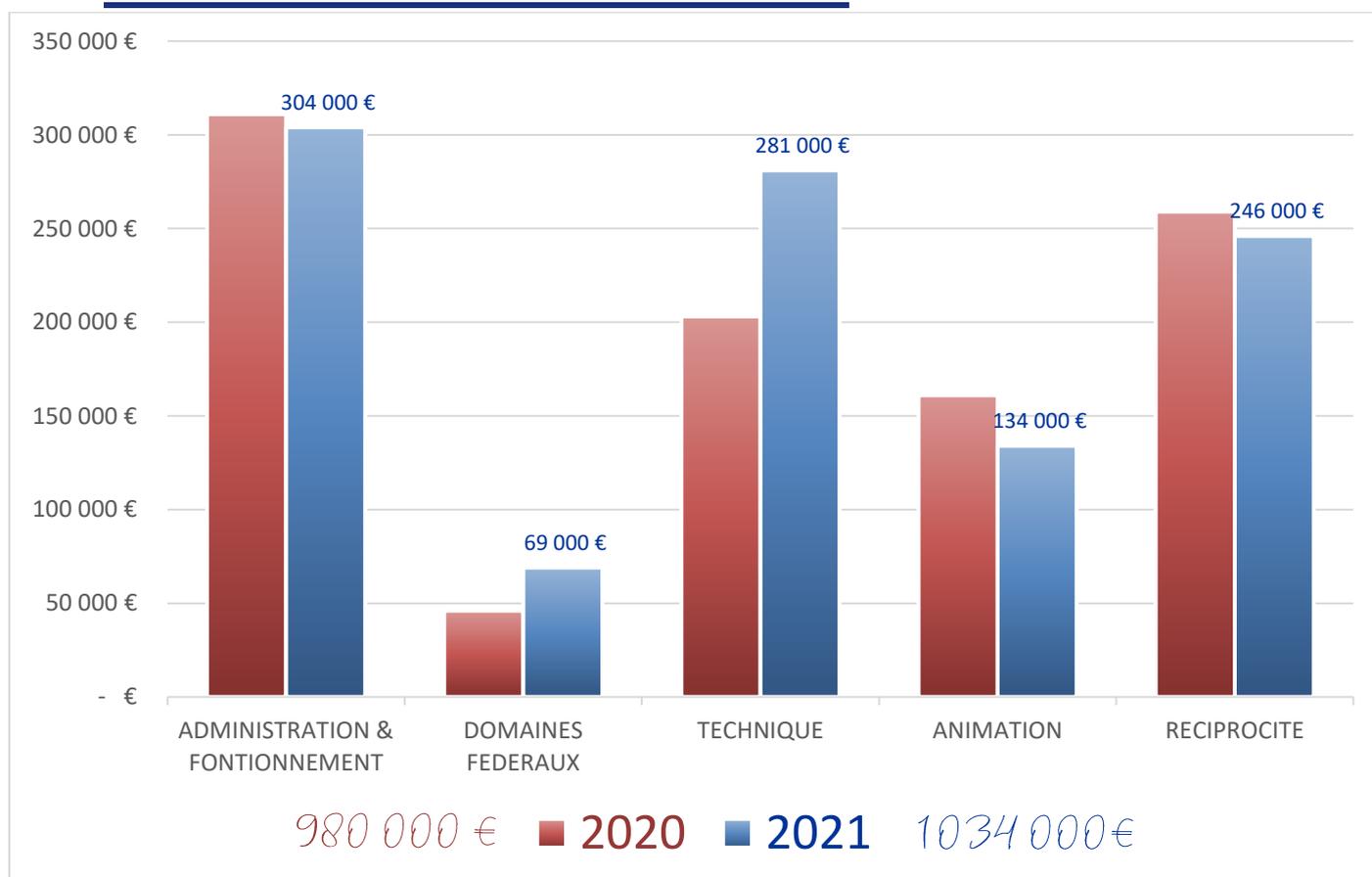
Budget prévisionnel

1. BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le Budget prévisionnel 2021 a été adopté à l'unanimité du Conseil d'Administration lors de la séance du 08 mars 2021. Il est présenté en détail ci-après. Principaux faits marquants et nouveautés à retenir :

- ✓ Pole Administration :
 - Imputation du budget « communication »
- ✓ Prolongation Pole Technique :
 - Prolongation de la Chargée d'études pour mener à bien les projets Ruisseaux Tête de Bassin, CDD
 - Embauche de 1 apprenti en 3^{ème} année de Licence
 - Accueil de 3 stagiaires
 - Accueil de 1 Volontaire Service Civique à 100%
 - Passage d'Axel GROB à nouveau à 25% sur ce Pôle contre 50% en 2020
 - Travaux de restauration de cours d'eau suite étude RTB Liepvrette
 - Soutien financier de 15 000€ du « projet saumon » mené par la Petite Camargue Alsacienne
- ✓ Pole Animation :
 - Accueil de 1 stagiaire/apprenti au Pôle Loisir Pêche
 - Poursuite des acquisitions de matériel d'initiation à la pêche
 - Poursuite de la formation d'Axel GROB pour obtention du BP JEPS, à 50% sur ce Pôle
 - Poursuite de l'organisation d'un Espace Pêche sur le salon FESTIVITAS au Parc Expo de Mulhouse

2. EVOLUTIONS BUDGETAIRES



Budget en augmentation de 54 000 €, signe de la poursuite de la dynamique, malgré le contexte sanitaire défavorable !

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2021 - AGO



DEPENSES		Budget prévisionnel 2021	Budget 2020	RECETTES		Budget prévisionnel 2021	Budget 2020
<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>				<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>			
<u>Maison de Carspach</u>							
635120+30	Taxe foncière & habitation maison + hangar	1 250	1 250				
606101	Electricité + gaz maison+hangar	1 010	1 010				
	Poissons Kohler fermage Hirsingue	3 000	3 000				
6133	Alarme	1 500	1 500				
615003	Entretien & petits travaux	760	760				
<u>Domaine de Courtavon</u>							
635120	Taxes foncières	4 500	4 500	79123	Syndic. Courtavon rembt 50% taxe foncière	2 250	2 100
606103	Chauffage	0	2 435	606103	Chauffage	0	2 400
615	Charges syndic et Com.Com.	1 550	1 550				
615202	débroussaillage	1 000	1 000				
615002	Entretien & petits travaux	300	2 000				
	Travaux de réfection du chalet	50 000	0		Emprunt	50 000	
<u>Domaine de Vauban - Colmar</u>							
63512	Taxes foncières Algolsheim+Vogelsheim	1 000	1 000				
651000	Bail maison éclusière	1	1				
615001	ordures ménagères Com. Com.	605	605				
615001	débroussaillage	200	200				
617+615304	matériel, maintenance, travaux & analyses	1 000	3 000				
<u>Montreux-vieux</u>							
63512	Taxe foncière Hirsingue	130	130	7020+70601	Cotisations fédérales	13 750	28 500
613202	Loyer étangs Montreux-Magny	600	600				
<u>St-Bernard</u>							
63512	Taxe foncière	50	50				
2111	Acquisition Etangs Feldkirch	0	15 000				
615002	travaux réhabilitation	0	3 600	7413	FNPF "actions"	0	10000
	DEPENSES IMPREVUES	544	2 809				
TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX		69 000	46 000	TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX		69 000	46 000

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2021 - AGO



DEPENSES	Budget prévisionnel 2021	Budget 2020	RECETTES	Budget prévisionnel 2021	Budget 2020
<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>			<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>		
<u>Charges de personnel</u>			<u>Aides aux salaires</u>		
6411+6412	111 000	99 000	7413	35 250	35 250
6451+6453+6454	40 500	38 000	74199	700	700
			79124	3 000	0
	6 800	0		8 000	0
6251	2 500	1 220		6 800	0
				1 815	0
	700	700		4 000	0
626000					
6142+6132	1 920	1 920			
			<u>Subventions "actions" pour études</u>		
<u>Etudes</u>			741131	40 270	19 800
	11 500	12 480	741132	56 500	56 499
	5 500	0	741132	10 000	4 407
	3 600	0	741132	20 800	14 764
	27 000	0		37 000	14 764
<u>Travaux</u>			7413	33 386	16 032
2313	20 000	20 000	<u>Travaux</u>		
<u>Divers</u>				12 000	
6251	500	1 700		4 000	
6050+290	1 000	4 240	<u>Prestations</u>		
6155000-60500290	500	1 000	7085	0	9 600
658001	225	150	7085	0	12 000
6251	0	1 000	7085	3 279	1 500
6257+6289	1 500	1 500	706008	0	1 000
6289	0	1 800			
6289	3 000	800	74114	0	0
6289	3 000	1 000	7413	1 200	2 400
2115+21834	0	6 000	79118	3 000	2 300
	15 000	0			
<u>Véhicules</u>			7413	0	3 000
606201	3 500	2 200			
613100	600	600			
616100	1 850	1 850			
615550+6354	2 000	2 000			
			7020+70601	0	7 748
	17 305	3 840	TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE		
	281 000	203 000	TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE		
				281 000	201 764

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2021 - AGO



DEPENSES	Budget prévisionnel 2021	Budget 2020	RECETTES	Budget prévisionnel 2021	Budget 2020
<u>CENTRE AN - ANIMATION</u>			<u>CENTRE AN - ANIMATION</u>		
<u>Charges de personnel</u>			<u>Aides aux salaires</u>		
6411+6412	41 500	34 000	7413	42 250	42 250
6451+6453+6454	12 600	12 000	741131	15 206	11 500
6251+6289	800	400		0	5 000
64113	0	0			
<u>Frais de fonctionnement</u>			<u>Subventions</u>		
626000	380	380	7413	1 000	1 000
628802	15 000	2 500	7413	3 000	3 000
658001	470	470	7413	0	1 600
60500290+60213	5 000	5 000	7413	0	10 000
6231	300	1 600	7413	1 500	2 500
6050	3 000	5 000		0	1 250
6142+6132	900	900	7411	15 000	15 000
60500290	3 000	5 000			
	350	350	7413	5 000	5 000
	5 000	5 600			
<u>Formations</u>			<u>Prestations</u>		
6289	7 931	10 000	7413	5 000	5 000
	3 750			4 000	0
<u>Véhicules</u>				7 425	0
606201	1 200	1 716	7085	0	0
6131	240	240	706001	2 744	3 900
61555+605	300	300			
6161	620	620	7413	0	15 000
	0	25 000		0	1 000
<u>Salons</u>				0	1 000
605+6232	1 000	8 900	7413	1 000	1 000
625100	1 500	1 859			
625700	300	300	74	10 000	10 000
6251	1 000	250	74113	5 000	5 000
6251	25 615	25 615	7020+70601	15 875	21 000
DEPENSES IMPREVUES	2 244	0			
TOTAL CENTRE AN - ANIMATION	134 000	148 000	TOTAL CENTRE AN - ANIMATION	134 000	161 000

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2021 - AGO



DEPENSES	Budget prévisionnel 2021	Budget 2020
<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>		
Charges de personnel		
6411+6412 Rémunération du personnel (Sodano+Grob25%)	11 700	8 700
6451+6453+6454 charges sur salaires	2 600	3 950
Gardes-pêche		
Partenariat avec les Brigades Vertes		
6253+6251+6257 Indemnités Garderie Départementale	15 000	15 000
6251+6289 Frais Garde Fédéral	32 500	32 500
658001 Cartes de pêche offertes	300	0
6231 Equipement garderie	1 500	1 500
605006 tenues gardes des AAPPMAs	500	500
formation des gardes	1 000	2 800
6260 téléphone & affranchissement	500	2 000
Frais de fonctionnement		
Véhicules		
616 assurance	250	450
606201 carburant	450	412
6131+605+61555 équipement, entretien, géoloc	500	1 000
6131+605+61555	600	600
Reversement aux AAPPMAs		
65821 Subvention aux AAPPMAs - baux de pêche	15 000	15 000
65822 Subvention aux AAPPMAs - repeuplement	66 000	66 000
Subvention aux AAPPMAs - reverst URNE	49 600	49 581
60213 Repeuplement Fédé	32 000	32 000
6350 Baux de pêche Domaine Public	13 000	13 000
Repeuplement Rhin truitelles PCA	3 000	3 000
DEVELOPPEMENT RECIPROCITE	0	11 007
TOTAL CENTRE RE - RECIPROCITE	246 000	259 000

TOTAL DES DEPENSES	1 034 000	980 000
---------------------------	------------------	----------------

RECETTES	Budget prévisionnel 2021	Budget 2020
<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>		
7083010 loyers maison éclésièrè Algolsheim	4 000	3 960
7581 P.V. Gardes pêche	3 250	5 460
7411300 Sub. FNPF habillement gardes	500	1 650
participation AAPPMAs - tenues GPP	500	1 400
7411300 Sub. FNPF formation gardes	1 500	1 500
701 vente écussons, mementos	50	50
7020 ventes cartes part Réciprocité	158 000	177 000
74112 Subvention URNE	52 000	49 190
74112 Subvention URNE FD68	23 200	15 790
741100 FNPF sub. Hydro	3 000	3 000
TOTAL SECTION RE - RECIPROCITE	246 000	259 000

TOTAL DES RECETTES	1 034 000	980 000
---------------------------	------------------	----------------



Fédération
du Haut-Rhin

pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

03 89 60 64 74

29 Avenue de Colmar
68200 Mulhouse
contact@peche68.fr

 Fédération de Pêche Haut-Rhin

peche68.fr

Partenaires financiers



Crédits photos couverture: Pexsis - Johannes Pardo

